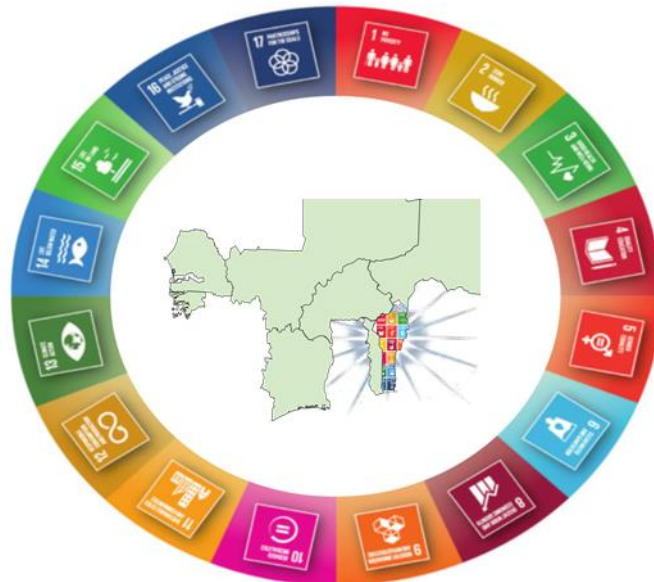




RAPPORT NATIONAL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT/STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE¹ (PND/SRP) AXE SUR LES ODD, EDITION 2018



Octobre 2019

¹ Au Bénin, la SRP a été remplacée par le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D)

PREFACE

Au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin a rénové son cadre national de planification du développement qui s'articule en trois niveaux interdépendants à savoir : (i) la prospective, (ii) la planification stratégique et (iii) la planification opérationnelle respectivement pour le long, le moyen et le court terme.

Différents documents de planification sont associés à chacun de ces niveaux pour en préciser les objectifs et les actions conséquentes à mener en vue d'assurer la marche du pays vers le développement durable. Au nombre de ceux-ci, on note : (i) la vision prospective dénommée : « Bénin 2025 Alafia » adoptée en l'an 2000 ; (ii) le Plan National de Développement (PND 2018-2025) adopté en 2018 ; et (iii) le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) adopté en 2018.

La vision prospective « Bénin 2025 Alafia » a enregistré un important retard dans sa mise en œuvre. Ce retard n'a pas permis de franchir dans les délais impartis, les trois étapes nécessaires pour assurer les transformations structurelles et socio-économiques du pays à savoir : i) le renforcement des bases institutionnelles et économiques (2000-2010); ii) la croissance économique au service du développement (2011-2020); et iii) la restauration des valeurs sociales ainsi que la reconquête de l'environnement extérieur (2021-2025).

En ce qui concerne, le Plan National de Développement (PND 2018-2025), il définit les orientations stratégiques à suivre sur la période 2018-2025. Son document d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) qui est élaboré en lieu et place de la stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté précise les actions à mettre en œuvre à court et à moyen termes. Le PND (2018-2025) et le PC2D (2018-2021) constituent deux instruments pour la concrétisation des réalisations prévus par le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) le

« Bénin Révélé » dont l'objectif principal est de « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Ils prennent en compte les nouveaux paradigmes et enjeux de développement retracés dans les agendas internationaux que sont l'agenda 2030 des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Vision Africa 2063, « l'Afrique que nous voulons ». Ces derniers recouvrent un large éventail d'objectifs dont la mise en œuvre devrait nous rapprocher d'un monde meilleur, plus équitable, prospère et en paix avec lui-même où l'extrême pauvreté et la faim sont éradiqués ainsi que la lutte contre les inégalités et la discrimination à travers la mise en place de conditions favorables à une croissance durable et inclusive avec pour objectif ultime « Ne laisser personne de côté ».

S'agissant des programmes d'investissements triennaux glissants, on distingue le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle qui présente chaque année les grandes orientations économiques et budgétaires à court et à moyen termes et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui ont un périmètre sectoriel et mettent en lumière, entre autres, les différents programmes d'investissements triennaux glissants qui adressent les préoccupations de développement du pays,

Le présent rapport national qui fait le suivi de la mise en œuvre des actions prévues et retracées à travers les différents documents de planification du Bénin, est élaboré suivant une approche participative et inclusive. En effet, tous les acteurs et parties prenantes, notamment les Ministères sectoriels, les Institutions de la République, les Organisations de la Société Civile (OSC), les Partenaires Sociaux, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été impliqués. Elle a aussi bénéficié de l'appui technique et financier de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Je suis conscient qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre moderne et compétitive notre économie afin qu'elle puisse être en mesure de relever les réels défis de développement que sont ceux de l'éducation, de la santé, de l'emploi, et de l'accès aux services sociaux de base qui ne sont pas encore

pleinement assurés à tous les jeunes, à toutes les femmes et à tous les hommes. Nous sommes convaincus, que si les efforts actuels sont maintenus, que ce soit au niveau des réformes, des projets, notre pays passera sa marche vers le développement durable et ce dans le cadre d'une gestion transparente, responsable et efficace des institutions.

C'est pour toutes ces raisons que je voudrais une fois encore, remercier tous les partenaires qui acceptent de nous soutenir à relever ce challenge et qui spontanément nous offrent leur accompagnement.

Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement

AVANT-PROPOS

Le Bénin à l'instar des Etats membres des Nations Unies a adopté le 25 septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable qui représente un plan d'action universel et transformateur pour les personnes, la planète et la prospérité et qui inclut dix-sept (17) objectifs et 169 cibles.

Conscient de ces différents enjeux de développement, le Bénin a très tôt entrepris la priorisation des cibles ODD tout en tenant compte de son niveau de développement, de ses moyens et de ses objectifs. Cet exercice a permis de retenir quarante-neuf (49) cibles prioritaires qui couvrent tous les champs du développement durable.

Prenant pour socle la vision Bénin 2025 Alafia, le Plan National de Développement 2018-2025 a intégré ces nouveaux défis de développement identifiés à travers ces différentes cibles des ODD. Ce plan a été élaboré suivant un processus participatif réunissant tous les acteurs de développement à tous les niveaux Il est structuré autour des thématiques majeures ciaprès : (i) le capital humain et le bien-être des populations ; (ii) la productivité et la compétitivité économiques ; (iii) l'environnement, les changements climatiques et le développement des territoires, et (iv) la gouvernance.

Pour l'opérationnaliser, un Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) a été mise en place et a permis de repréciser sur un horizon quadriennal les grandes actions à entreprendre et constitue un cadre favorable pour la consolidation et la durabilité des acquis du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021. Il repose sur des projets phares et prioritaires puis sur des réformes fondamentalement nécessaires pour la transformation structurelle de l'économie béninoise.

Le présent rapport national retrace le bilan de la mise en œuvre du Plan National de Développement/Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) axé sur les ODD en mettant en exergue les différents progrès obtenus, les goulots d'étranglement à relever ainsi que les accélérateurs sur

lesquels l'on devrait agir pour assurer la marche du pays vers le développement durable.

Nous espérons que les résultats obtenus ainsi que les enseignements et défis qui seront soulignés dans le rapport, serviront à guider et réorienter les interventions futures. D'ores et déjà, nous invitons les différents partenaires au développement à continuer de soutenir le Gouvernement béninois dans ses efforts inlassables de mobilisation de ressources afin que leur sollicitude que nous savons déjà très attentionnée continue par prouver son efficacité au service du développement.

Enfin, il importe de relever que prochainement, un appui particulier devra être apporté pour le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation en vue d'assurer la production régulière et la disponibilité de l'information statistique. Cela permettra, j'en suis persuadé, d'améliorer la qualité des différents documents de base utilisés pour les redditions de compte.

C'est à ces conditions que le développement économique et social du Bénin pourra devenir une réalité.

M. Alastair ALINSATO

Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

SOMMAIRE

PREFACE.....	i
AVANT-PROPOS	iv
SOMMAIRE.....	vi
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ix
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	17
1. Contexte général de la mise en œuvre du PND/SRP	21
1.1. <i>Environnement international et régional</i>	22
1.1.1. <i>Situation économique internationale et régionale</i>	22
1.1.2. <i>Contexte international de planification du développement</i>	25
1.2. <i>Environnement national</i>	27
1.2.1. <i>Situation économique nationale</i>	27
1.2.2. <i>Contexte national de planification du développement</i>	32
2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des PND / SRP en lien avec les ODD	36
2.1. <i>Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi et évaluation</i>	36
2.2. <i>Cadre de suivi-évaluation du PND/SRP et des ODD et principaux produits attendus</i>	41
2.2.1. <i>Le dispositif de suivi et ses principaux produits</i>	41
2.2.2. <i>Evaluation de la mise en œuvre du PND/SRP et des ODD</i>	43
3. Mobilisation des ressources	44
4. Situation de la mise en œuvre	46
5. Situation des ODD	62
5.1. <i>Rappel des priorités nationales</i>	62
5.2. <i>Tendances des ODD</i>	62
5.3. <i>Identification des goulots d'étranglement</i>	71
6. Analyse du cadre de suivi du PND/SRP et des ODD.....	72
6.1. <i>Inventaire des sources des données</i>	72
6.1.1. <i>Données statistiques de sources administratives et les enquêtes légères</i>	73
6.1.2. <i>Les grandes enquêtes</i>	77
6.1.3. <i>Les recensements</i>	80

6.2. Examen de la compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des ODD	82
6.2.1. Compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des cibles ODD priorisées.....	82
6.2.2. Compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des cibles ODD retenues dans la matrice régionale.....	84
CONCLUSION	87
ANNEXE	A

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) sur la période 2016-2018 (en milliards FCFA, sauf indication contraire).....	30
Tableau 2: Cohérence entre les objectifs stratégiques du PND, les axes stratégiques du PAG et du PC2D et les ODD	35
Tableau 3 : Synthèse des principaux goulots d'étranglement identifiés	71
Tableau 4 : Synthèse des sources de données	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution du taux de croissance de l'activité économique (en %).....	27
Figure 2 : Evolution du niveau de la pauvreté	63
Figure 3 : Volume de production par unité de travail.....	64
Figure 4 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité	68
Figure 5 : Evolution du Transport marchandises au port.....	69
Figure 6 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis par département et au niveau national.....	70
Figure 7 : Evolution de la proportion de la population carcérale en instance de jugement	70
Figure 8 : Niveau de production des indicateurs selon les ODD	83
Tableau 9 : Niveau de production des indicateurs des cibles retenues dans la maytrice régionale de l'UEMOA	84

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
APIEx	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
AS	Axe Stratégique
BEPP-AAG	Bureau d'Évaluation des Projets et Programmes et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONTRELEC	Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures
CPN	Consultation Pré-Natale
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
DG Eau	Direction Générale de l'Eau
DGFD	Direction Générale du Financement du Développement
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi des investissements publics
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	Document de Programmation Pluri-annuel des Dépenses
FAB	Forces Armées Béninoises
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
INSAE	Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et la Microfinance

ME	Ministère de l'Énergie
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEM	Ministère de l'eau et des Mines
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MENC	Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication
MESRS	Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche scientifique
MESTFP	Ministère de l'enseignement secondaire Technique et de la formation professionnelle
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
MTCA	Ministère du Tourisme de la Culture et des Arts
Msp	Ministère des Sports
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectif de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PAEI	Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant

PAFILAV	Projet de Développement des Filières Lait et Viande
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PPP	Partenariat Public Privé
PSDSA	Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SONEB	Société Nationale de l'Eau du Bénin
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Tribunal de Première Instance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Bénin a rénové son cadre national de planification du développement qui s'articule désormais en trois niveaux interdépendants les uns aux autres à savoir : la prospective, la planification stratégique et les programmes d'investissements triennaux glissants respectivement pour le long, moyen et court terme. Différents documents de planification sont associés à chacun de ces niveaux pour en préciser les objectifs et les actions conséquentes à mener en vue d'assurer la marche du pays vers le développement durable.

D'abord, on note la vision prospective pour le pays dénommée : « Bénin 2025 Alafia » adoptée en l'an 2000 qui stipule que : « le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Ensuite le Plan National de Développement (PND 2018-2025) qui adresse le second niveau de cette structure pyramidale de gestion du développement et définit les orientations stratégiques à suivre sur la période 2018-2025. Il se fixe comme objectif global « d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures ». Cet objectif est décliné en quatre objectifs stratégiques que sont : (i) développer un capital humain sain, compétent et compétitif ; (ii) accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ; (iii) garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement et ; (iv) consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Son document d'opérationnalisation qu'est le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) est aussi structuré sur les mêmes axes et précise les actions à entreprendre à court terme ainsi que le Plan d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) le « Bénin Révélé » dont l'objectif

principal est de « Relancer de manière durable, le développement économique et social du Bénin ». Ils prennent en compte les nouveaux paradigmes et enjeux de développement retracés dans les agendas internationaux que sont l'agenda 2030 des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Vision Africa 2063, « l'Afrique que nous voulons ».

La mise en œuvre de ce plan et programmes a été faite en 2018 dans un environnement économique international caractérisé par une légère décélération de l'activité économique au plan mondial (à 3,6% en 2018 contre 3,8% en 2017), une appréciation des monnaies des principaux pays avec qui le Bénin effectue des échanges commerciaux et une remontée des prix des matières premières et du pétrole (L'inflation globale est passée de 2,1 % en 2017 à 2,5 % en 2018).

Au plan national, cet environnement est marqué d'une part par l'arrivée à échéance des différents documents de planification et des documents cadre des partenaires techniques et financiers. D'autre part, elle est marquée par une forte croissance économique en progression (6,7% en 2018 contre 5,7% en 2017 et 3,3% en 2016 avec une croissance démographique moyenne de 3,5%), une maîtrise de l'inflation (Le taux d'inflation s'est établi à -0,8% en 2018 contre 1,8% en 2017 et -0,8% en 2016) et du déficit des finances publiques (le solde global de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire à 2,5% du PIB en 2018), de bonnes relations avec le Fonds Monétaire International et des progrès significatifs dans la mise en œuvre des actions et réformes programmées par le PND et le PC2D au titre de l'année 2018.

Le dispositif de suivi évaluation du PND/SRP axé sur les ODD du Bénin permet d'impliquer toutes les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, collectivités locales, PTF) et de définir les responsabilités des acteurs à tous les niveaux. A cet effet, le dispositif retenu est articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Le niveau stratégique comprend deux instances à savoir : le Conseil des Ministres et le Comité d'Orientation qui constituent le Conseil d'Orientation. Les instances du niveau

stratégique sont chargées de donner des orientations politiques et stratégiques permettant de mettre efficacement en œuvre le PND/SRP axé sur les ODD. Le niveau opérationnel est chargé de la mise en œuvre des orientations retenues au niveau stratégique et comprend quatre instances que sont : (i) le comité de pilotage ; (ii) le Comité technique de Pilotage pour la coordination et le suivi des ODD ; (iii) les comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et (iv) les comités décentralisés de suivi. De plus, les sous-systèmes de ce dispositif ont permis de rendre disponible un certain nombre de rapports tels que : (i) le rapport sur les performances économique et financières et les progrès dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles 2016-2017 ; (ii) le rapport d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021 ; (iii) Le bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD au Bénin ; (iv) les rapports annuels de suivi de la mise en œuvre des ODD au titre des années 2017 et 2018 ; (v) les rapports portant « Contribution Nationale Volontaire du Bénin à la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) », éditions 2017 et 2018 ; (v) les rapports d'Analyse de la Sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD, exercices 2018 et 2019 ; (vi) le rapport sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD, édition 2018 et (vii) le rapport du costing des ODD.

La situation des principales actions et réformes mises en œuvre ainsi que les performances enregistrées sont présentées à travers les quatre piliers du PND et du PC2D définis supra. Ainsi, pour assurer le Développement d'un capital humain sain, compétent et compétitif, les actions mises en œuvre en 2018 concernent l'amélioration des performances de l'éducation et le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale. En ce qui concerne l'accroissement durable de la productivité et de la compétitivité de l'économie béninoise, il passe par le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique, la promotion du secteur privé et la réalisation de la transformation structurelle de l'économie. Pour assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'aménagement équilibré du territoire, les domaines de concentration des interventions se rapportent à

: (i) l'aménagement du territoire ; (ii) la promotion d'un cadre de vie et de développement durable ; (iii) la décentralisation et la gouvernance locale ; (iv) le renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et (v) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations. Enfin, pour consolider l'Etat de droit et améliorer la bonne gouvernance les interventions ont trait (i) au renforcement du système partisan, (ii) au renforcement des institutions de la République, (iii) au renforcement du système juridique et judiciaire (iv) au renforcement de la liberté de la presse et de l'accès équitable à la presse ; (v) à la dynamisation et la modernisation de l'administration publique, (vi) au renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, (vii) au renforcement de la sécurité et de la défense du territoire par une protection adéquate des biens et des personnes et (viii) à la promotion d'une diplomatie de développement. En mettant l'accent sur ces aspects, le gouvernement vise à promouvoir à terme, l'Etat de droit et assurer la bonne gouvernance.

Le présent rapport rend également compte du niveau d'exécution de certains indicateurs associés 49 cibles prioritaires pour des ODD dont les informations actuelles sont disponibles. Cependant, les principaux goulots d'étranglement à la réalisation des ODD selon les quatre premiers piliers de l'agenda 2030 sont : (i) la faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro-crédits, autonomisation) ; (ii) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation ; (iii) le climat des affaires inadapté au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel ; (iv) l'insuffisance des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport) ; (v) l'inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles (terre, faune, halieutique) ; (vi) la faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement ; (v) la faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains et (vi) la faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale.

Pour ce qui concerne l'analyse du cadre de suivi du PND/SRP axé sur les ODD, il ressort que trois grandes catégories de sources de données pour le renseignement des indicateurs ODD à savoir : (i) les données statistiques de sources administratives et les enquêtes légères ; (ii) les grandes enquêtes et (iii) les recensements. En outre, l'analyse de la compatibilité du système d'information statistique actuel avec les indicateurs des cibles prioritaires ODD fait ressortir : que sur les 164 indicateurs retenus après contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin : i) 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ; ii) 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% et (iii) 38 indicateurs ne peuvent pas être calculé dans le cadre statistique actuel soit 23%. De plus, l'analyse faite sur le niveau de production des 77 indicateurs ODD de la matrice régionale révèle : (i) 55 indicateurs sont disponibles soit, 71,43% ; (ii) 02 indicateurs peuvent être calculés, soit 2,60% ; (iii) 11 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre du dispositif statistique actuel, soit 14,29% et (iv) 09 indicateurs qui sont associés aux cibles non prioritaires par le Bénin.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au terme de l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), il est ressorti que le bilan a été mitigé dans presque tous les pays en voie de développement l'ayant expérimenté. Aussi, la communauté internationale a-t-elle adopté depuis septembre 2015, le programme de Développement Durable à l'horizon 2030. A travers cet agenda, tous les dirigeants du monde, en particulier, ceux des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ont pris l'engagement de résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté par la prise de mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'accélérer à l'horizon 2030, la transition vers le développement économique, social et environnemental des cent quatre vingt treize (193) pays membres.. Il comporte dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) assortis de cent soixante neuf (169) cibles et deux cent quarante et un (241) indicateurs.

Les ODD présentent une vision du « monde que nous voulons ». Ils devraient donc influencer le cours de l'histoire et de l'humanité au cours des quinze prochaines années en abordant les questions relatives : (i) au changement climatique, (ii) à la préservation de l'environnement, (iii) au renforcement de l'organisation communautaire et à une participation large aux processus politiques. Il en est de même des questions telles que (i) la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande, (ii) l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, (iii) le chômage, (iv) les inégalités ainsi que sur le renforcement des partenariats entre l'ensemble des acteurs du processus de développement. Chacune de ces dimensions se reflète dans les cinq domaines d'importance critique pour les ODD : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats avec des liens étroits, complexes et évolutifs.

Conscient des enjeux en lien avec les ODD, au lendemain de l'adoption de ces derniers, le Bénin s'est engagé dans le processus de leur opérationnalisation. Il a

pris les dispositions pour sa participation aux Examens Nationaux Volontaires qui visent (i) à faciliter le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les leçons apprises, et (ii) à mobiliser des partenariats en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda. A cet égard, sa participation au Forum Politique de Haut Niveau des éditions 2017 et 2018 fait suite à la volonté du Gouvernement de confronter les pratiques et méthodes en cours au Bénin aux meilleurs standards dans le monde, de soumettre sa démarche à l'appréciation des pairs et de tirer avantage des meilleures pratiques. Ces deux participations ont permis aux autorités d'identifier les meilleures solutions aux défis et freins qui continuent d'entraver, la marche harmonieuse du Bénin vers les ODD. Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) illustre bien cette ambition qui apparaît comme une nécessité pour améliorer les conditions de vie des populations sans pour autant compromettre la vie des générations futures.

Afin de se trouver sur un sentier prometteur pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, le Bénin s'est vite engagé dans une démarche pouvant l'y conduire. En effet, à la suite des processus d'appropriation, de contextualisation, de priorisation des cibles des ODD et d'alignement des ODD dans les différents documents de planification, d'importantes mesures ont été prises pour assurer une meilleure mise en œuvre des ODD. Il s'agit notamment de (i) l'intégration des ODD aux documents nationaux de stratégie de développement à savoir le Plan National de Développement (PND), le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) ; (ii) la conception de l'application de l'analyse ex ante des interventions des ministères en lien avec les cibles prioritaires des ODD ; (iii) la réalisation du costing des cibles prioritaires des ODD ; (iv) l'élaboration du programme spécial ODD en vue de la mobilisation des ressources pour le financement du costing et des travaux d'opérationnalisation de la matrice des indicateurs des cibles prioritaires.

En effet, la cohérence des objectifs du PND avec les ODD met en exergue le niveau d’alignement des objectifs du PND aux différents ODD. Les thématiques sectorielles et transversales des cibles priorisées sont toujours en lien avec la croissance inclusive, la pauvreté, les inégalités, l’enfance, la protection sociale, le capital humain, le niveau de vie, l’eau et l’énergie, la diversification économique, la gestion durable des terres, les changements climatiques, le genre et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le PC2D qui remplace la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) et qui opérationnalise le PND (2018-2025) trouve également son fondement dans le Programme d’Actions du Gouvernement (PAG) qui ambitionne de relancer, de manière durable, le développement économique et social du Bénin d’ici à 2021. Il permettra de mettre l’économie sur le sentier de croissance durable et inclusive. A cet effet, il affiche une ambition renforcée à partir de 2018 afin d’impulser une dynamique pour l’atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le Bénin a ainsi adopté une démarche rigoureuse d’appropriation et de contextualisation des ODD qui a abouti respectivement à la priorisation des cibles, la domestication des indicateurs et leur intégration dans les documents de planification cités supra. Cette approche reste quasiment identique à celle adoptée par les pays de l’UEMOA et prend en compte l’environnement du pays à l’adoption des ODD et des priorités nationales.

Consciente de la nécessité de disposer d’un cadre harmonisé de suivi des ODD dans l’espace UEMOA, la Commission de l’UEMOA a initié en 2018, la mise en place d’un cadre régional de suivi évaluation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la pauvreté dont le principal output est l’élaboration périodique des rapports régionaux de suivi des Plans Nationaux de Développement et/ou des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) axés sur les ODD. Ainsi, chaque pays de l’Union est appelé à élaborer son rapport de suivi du PND/SRP axé sur les ODD.

Le présent rapport de suivi du PND/SRP axé sur les ODD s'inscrit dans ce cadre et s'articule autour des progrès réalisés par le Bénin en lien avec les thématiques sus mentionnées. Il porte sur (i) le contexte général de la mise en œuvre du PND/SRP ; (ii) la revue du dispositif institutionnel mis en place pour le pilotage, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions prévues par les PND/SRP en lien avec les ODD aux niveaux national, sectoriel et décentralisé avec un accent sur les instruments de mise en œuvre déjà élaborés ; (iii) la mobilisation des ressources ; (iv) la situation de la mise en œuvre des ODD ; (v) la Situation des ODD en termes de rappel des priorités nationales, tendances des ODD, identification des goulots d'étranglements ; et (vi) l'analyse du cadre de suivi du PND/SRP et des ODD. Il constitue un input pour l'élaboration du Rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD dans l'espace UEMOA.

1. Contexte général de la mise en œuvre du PND/SRP

Le Bénin a réalisé de 1998 à 2000, les études nationales de perspectives à long terme, ayant conduit à la formulation de la Vision Bénin-2025 Alafia intitulée : « le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

L'évaluation de cette vision réalisée en 2017 dégage deux catégories de constats à savoir : (i) les dysfonctionnements au niveau du management du processus de pilotage de l'opérationnalisation ; (ii) les faibles performances réalisées dans l'atteinte des objectifs des différents programmes et stratégies élaborés et mis en œuvre au cours de la période sous revue. Ces constats s'expliquent aussi bien par des facteurs favorables que par des facteurs défavorables.

C'est dans ce contexte que le Président de la République, élu en 2016, s'est résolument inscrit dans une perspective de relance économique et de réformes en vue de créer plus de richesses et d'emplois et de réduire la pauvreté, en assurant un revenu décent et une protection sociale à tous les Béninois et à toutes les Béninoises. Cette volonté a été concrétisée à travers l'adoption en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, d'une Feuille de route relative à l'élaboration des documents de planification au Bénin. Il s'agit, notamment, du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), du Plan National de Développement (PND 2018-2025) qui opérationnalisera la Vision 2025 et les ODD et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) qui opérationnalise le PND.

La mise en œuvre Plan National de Développement (2018-2025) a été faite en 2018 dans un environnement économique international caractérisé par une légère décélération de l'activité économique au plan mondial, une appréciation des monnaies des principaux pays avec qui le Bénin effectue des échanges commerciaux et une remontée des prix des matières premières et du pétrole.

Sur le plan de la planification du développement, l'environnement international est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des Agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 de l'ONU respectivement adoptés en mai 2013 et en septembre 2015.

Au plan national, cet environnement est marqué par l'arrivée à échéance des différents documents de planification et documents cadre de partenariat des différents partenaires techniques et financiers. Il est également marqué par une forte croissance économique en progression, une maîtrise de l'inflation et du déficit des finances publiques, de bonnes relations avec le Fonds Monétaire International et des progrès significatifs, à travers la mise en œuvre du PC2D en 2018, des actions et réformes programmées par le PND.

1.1. Environnement international et régional

1.1.1. Situation économique internationale et régionale

1.1.1.1. Evolution de la croissance² et de l'inflation

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,6% en 2018 contre 3,8% en 2017. Cette décélération de la croissance est également perceptible aussi bien au niveau des pays avancés (0,2 point) qu'au niveau des pays émergents et en développement (0,3 point). Le taux de croissance des pays émergents et en développement et celui des pays avancés sont passés respectivement de 4,8% et 2,4% en 2017 à 4,5% et 2,2% en 2018. Cette évolution de la croissance résulte de l'influence combinée de la montée des prix du pétrole, de la hausse des rendements aux États-Unis, des changements d'état d'esprit à la suite de l'escalade des tensions commerciales entre les Etats Unis d'Amérique et la Chine,

² Les chiffres de la croissance sont tirés de <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/07/18/WEOupdateJuly2019>

ainsi que de l'incertitude entourant la situation politique et l'action des pouvoirs publics au niveau national. Elle s'elle s'est avérée plus inégale parmi les pays émergents et les pays en développement,

Aux *États-Unis*, l'expansion s'est affermie. La croissance est passée à 2,9% en 2018 contre 2,2% en 2017. Une relance budgétaire de grande envergure conjuguée à une demande finale privée déjà robuste a permis de porter la production au-delà de son potentiel et de réduire le taux de chômage en deçà d'un niveau observé pour la dernière fois il y a 50 ans. Cela a créé des tensions inflationnistes supplémentaires. Les importations ont augmenté du fait de la hausse de la demande intérieure et a entraîné une augmentation du déficit des transactions courantes. L'inflation globale est passée de 2,1 % en 2017 à 2,5 % en 2018.

Dans la *Zone Euro*, la croissance a connu un ralentissement en passant de 2,4% en 2017 à 1,6% en 2018. Ce ralentissement est en rapport avec le fléchissement de l'activité économique dans les pays tels que l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne. A cela, il faut ajouter le durcissement des conditions financières en Italie du fait de l'incertitude politique qui a prévalu dans ce pays et qui a pesé sur la demande intérieure.

Au Royaume-Uni, la croissance a ralenti de 1,8% en 2017 à 1,4% en 2018. Cette évolution s'explique par le faible niveau de l'investissement des entreprises en raison de la hausse de l'incertitude qui entoure les arrangements post-Brexit. La diminution des capacités de production non employées, ainsi que les répercussions de la dépréciation de la livre ont maintenu l'inflation à un niveau supérieur à la fourchette fixée par la Banque d'Angleterre en 2018. L'inflation globale s'est alors établie à 2,7% en 2018, comme en 2017.

Les *pays émergents et en développement d'Asie* ont continué à enregistrer de solides résultats, avec une croissance de 6,4% en 2018 avec quelques disparités

entre les pays.

En *Chine*, la croissance s'est ralentie. Elle est passée de 6,8% en 2017 à 6,6% en 2018, tandis que le durcissement de la réglementation du secteur financier a pris forme, la demande extérieure a connu un fléchissement. L'économie chinoise, soutenue par le dynamisme des secteurs des hautes technologies, est restée vigoureuse. Les efforts visant à réduire la taille des industries lourdes se sont poursuivis, diminuant le ratio d'endettement des entreprises. L'inflation globale s'est accélérée à 2,5% en 2018.

En *Afrique subsaharienne*, la reprise s'est poursuivie. Elle a été portée par la hausse des prix des produits de base. La croissance pour l'ensemble de la région est passée de 2,9% en 2017 à 3,1% en 2018. Cette croissance est tirée par l'amélioration des activités au *Nigéria*. L'inflation devrait ralentir légèrement, mais elle devrait rester supérieure à 10% dans les économies principales, en raison des répercussions de la dépréciation de la monnaie et de ses impacts sur les anticipations inflationnistes en Angola, des facteurs liés à l'offre et à une politique monétaire accommodante à l'appui de la politique budgétaire au Nigéria.

Au *Nigéria*, la croissance est passée de 0,8% en 2017 à 1,9% en 2018, du fait de la hausse des recettes et de la production du pétrole, ainsi que des mesures en matière de change. Le taux d'inflation s'est établi à 11,4%.

Dans l'espace *UEMOA*, les économies ont bénéficié du renforcement de la demande intérieure et du redressement des cours des matières premières ainsi que des perspectives favorables de la campagne agricole notamment dans les pays du sahel. Des conditions financières favorables sur les marchés financiers internationaux et au plan régional ont facilité également la conduite des affaires. Les estimations effectuées par la BCEAO font ressortir en 2018 que

le rythme d'expansion de l'économie s'est établi à 6,6%³ contre 6,5% en 2017. Le taux d'inflation, en moyenne annuelle, se situe à 1,2% en 2018 contre une réalisation de 0,8% en 2017.

1.1.1.2. Evolution des principales monnaies d'échange du Bénin et des prix des matières premières

L'euro a connu une hausse par rapport au dollar comparativement à son niveau de l'année 2017. Le naira a enregistré une dépréciation au même titre que le yuan chinois. En ce qui concerne le marché des matières premières, il a été marqué par une remontée des prix du riz thaïlandais, du coton et du pétrole Brent.

1.1.2. Contexte international de planification du développement

1.1.2.1. Les Objectifs de Développement Durable

Les ODD font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visaient essentiellement à réduire les écarts entre les pays pauvres et les pays riches en mettant l'accent sur la pauvreté, la faim, l'éducation, le genre et la santé. Ils sont au nombre de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) qui adressent en plus des problèmes qui n'ont pas été résorbés dans le cadre des OMD, les nouveaux paradigmes de développement que sont la protection de la planète notamment les questions de changement climatique et l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous, de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ils ont été adoptés, en septembre 2015 et vise à l'horizon 2030, la transition vers un monde idéal où le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres est assuré.

³ UEMOA, Rapport 2018 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, avril 2019, <http://www.uemoa.int/fr/rapport-annuel-de-l-evolution-de-l-union>

1.1.2.2. *L'agenda 2063 de l'Union Africaine*

Il est né de la volonté des leaders politiques africains de mettre en œuvre la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Il a été adopté à l'occasion de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA en mai 2013. L'Agenda 2063 a été élaboré grâce à un important processus de consultation des différentes parties prenantes, à savoir, les jeunes, les femmes, les organisations de la société civile, la diaspora, les groupes de réflexion et les instituts de recherche africains, les planificateurs du gouvernement, le secteur privé, les femmes, la jeunesse, les médias africains et les chefs religieux des réseaux interconfessionnels. Par ailleurs, les conclusions tirées des réunions ministérielles qui se sont tenues à l'échelle continentale et des rencontres avec les Communautés économiques régionales y sont incluses. Les résultats de ces consultations constituent la base des aspirations des peuples africains, le principal moteur de l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 résume les priorités en matière de développement et de transformation de l'Afrique pour les cinquante prochaines années. Un élément capital de l'Agenda 2063 est la transformation durable du continent, dépendant des matières premières et des méthodes de production de base débouchant sur des économies industrialisées et diversifiées, fondées sur une bonne gouvernance, allant de pair avec des institutions économiques et politiques inclusives. La position commune repose sur six (06) priorités à savoir : (i) la transformation économique structurelle et la croissance inclusive ; (ii) la science, les technologies et l'innovation ; (iii) un développement à dimension humaine ; (iv) la sauvegarde de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe ; (v) la paix et la sécurité ; et, (vi) les finances et partenariats. L'Agenda 2063 comprend sept (07) aspirations principales, trente-quatre (34) domaines prioritaires, vingt (20) objectifs, cent soixante-quatorze (174) cibles et deux-cents (200) indicateurs. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 est divisée en

cinq périodes de dix ans. La première décennie correspond à la période 2013-2023.

1.2. Environnement national

1.2.1. Situation économique nationale

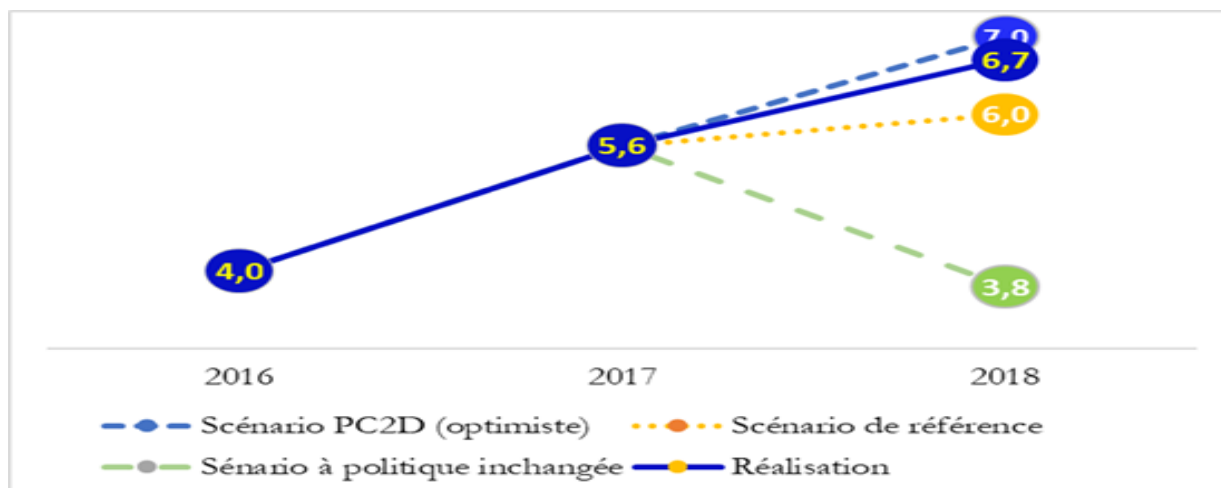
1.2.1.1. Evolution de la croissance et de l'inflation

En 2018, malgré recul de la croissance au plan mondial, l'accélération de la croissance s'est poursuivie avec un taux de croissance économique qui s'établirait à 6,7% contre 5,7% en 2017 et 3,3%⁴ en 2016 avec une croissance démographique moyenne de 3,5%⁵. Bien que satisfaisant, l'amélioration de la croissance n'a pas encore atteint le niveau de 7,5% nécessaire pour réduire de façon significative la pauvreté. L'amélioration de la croissance économique en 2018 est la conséquence de : (i) la bonne tenue de la production de coton ; (ii) la vitalité de l'activité dans le secteur des BTP résultant de la mise en œuvre effective du PAC ; (iii) la progression favorable de l'activité dans la branche de l'agro-industrie induite par les bonnes performances du secteur agricole et (iv) le dynamisme au Port de Cotonou.

Figure 1 : Évolution du taux de croissance de l'activité économique (en %)

⁴ Comptes Nationaux définitifs, base 2015, SCN 2008, pour 2016 et estimation pour 2016 et 2017, INSAE, <https://insae-bj.org/>

⁵ Projection de la population en 2018, INSAE, août 2018, <https://insae-bj.org/statistiques/indicateurs-recents/43-population>



Source : CSPEF (PC2D & TOFE 2018) & DGAE (DPBEP 2020-2022)

La valeur ajoutée du secteur primaire afficherait une progression de 7,3% en 2018 grâce notamment, à l'accroissement de la production vivrière et cotonnière et à une contribution appréciable des activités d'égrenage⁶ induite par la remarquable hausse de la production cotonnière (+32,6%) entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018. L'amélioration de la production agricole est induite par une pluviométrie favorable et les mesures incitatives prises à l'endroit des producteurs. Ainsi, en termes de contribution, le secteur apporterait 1,5 point de croissance à l'amélioration de la valeur ajoutée de l'économie.

La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait en 2018 de +4,8% avec une contribution à la croissance de 0,7 point de pourcentage. Cette performance est induite par : (i) le renforcement de l'activité de construction en rapport avec la poursuite de la mise en œuvre des projets du PAC 2016-2021, (ii) le dynamisme affiché par les industries alimentaires tributaire de la bonne tenue de la production vivrière et (iii) l'augmentation de l'offre d'énergie électrique en lien, entre autres, avec la réhabilitation du parc.

⁶ L'égrenage est désormais comptabilisé dans les comptes de 2019, conformément aux recommandations du SCN2008

Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire⁷, enregistrerait une hausse de 6,9% en 2018, avec une contribution à la croissance de 3,9%. Cette amélioration est induite par : (i) la bonne performance enregistrée dans le sous-secteur des télécommunications qui a connu une augmentation des chiffres d'affaires de 7,7% ainsi qu'un accroissement substantiel de près de 135,5% du trafic data en Mégaoctets des opérateurs GSM et (ii) la bonne tenue des activités de services tirées par le trafic au Port de Cotonou suite aux réformes mises en œuvre par le Gouvernement, notamment la mise en délégation de gestion du Port de Cotonou au Port d'Anvers international. Les performances du Port ont permis au Bénin de franchir la barre symbolique de dix (10) millions de tonnes métriques de trafic en 2018.

En ce qui concerne l'inflation, elle est restée contenue dans la fourchette des 3% prescrite par l'UEMOA. La maîtrise de l'évolution des prix a été effective grâce notamment à l'amélioration de la production vivrière et à une politique monétaire accommodante de la BCEAO. Le taux d'inflation s'est établi à -0,8% en 2018 contre 1,8% en 2017 et -0,8% en 2016.

1.2.1.2. Evolution des finances publiques et de la balance des paiements

Au niveau de la gestion des finances publiques, la modernisation et le renforcement des capacités des régies financières et l'amélioration de la qualité des dépenses ont permis de mobiliser une recette totale hors dons de 1028,6 milliards de FCFA à fin décembre 2018 contre 944,4 milliards de FCFA en 2017.

En ce qui concerne les dépenses, l'accent a été mis sur la rationalisation des dépenses courantes et la réorientation des ressources vers les projets prioritaires du PAC. Ainsi, à fin décembre 2018, le niveau d'exécution des dépenses est ressorti à 1 305,9 milliards de FCFA contre 1318,1 milliards de FCFA en 2017. Ces actions et réformes ont permis de dessiner un sentier de déficit budgétaire en

⁷ Il s'agit du secteur tertiaire au sens large, qui tient compte du poste « Impôts et taxes nets de subvention »

perpétuelle amélioration depuis 2016 qui s'afficherait à 2,9% du PIB en 2018 ressortant ainsi en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA (3% au maximum) confère tableau ci-dessous.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la LOLF s'est poursuivie. La phase pilote d'utilisation des outils pour la préparation et l'exécution du budget en mode programme a été concluante la programmation de l'extension à tous les ministères dans une perspective d'une gestion à double commande est faite.

Tableau 1 : Synthèse du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) sur la période 2016-2018 (en milliards FCFA, sauf indication contraire)

Année	2016	2017	2018
Recettes totales	745,7	944,4	1 028,6
Recettes Fiscales	641,1	712,8	811,4
Douanes	288,5	316,0	331,9
Impôts	352,6	396,8	479,4
Recettes non fiscales	104,6	231,6	217,2
dont Trésor	67,3	68,0	76,0
Dépenses totales	1 086,3	1 318,1	1 305,9
Dépenses courantes	781,1	820,2	857,8
Dépenses de personnel	353,8	337,3	356,7
Pensions et bourses	78,4	95,6	92,2
Transferts courants	185,5	166,6	179,4
Autres dépenses	100,1	114,3	103,6
Intérêts	63,3	106,4	126,0
Dettes intérieure	51,4	88,4	108,8
Dettes extérieure	11,9	18,0	17,1
Investissement public	299,6	491,5	445,6
Contribution budgétaire	178,5	313,0	279,1
Ressources extérieures	121,1	178,5	166,5
Prêts nets	5,5	6,4	2,5
Déficit global (base ordonnancement)	-340,6	-373,7	-277,3
Financement total	341,3	364,4	281,4
Financement intérieur	224,2	185,9	-51,4
Financement extérieur	117,1	178,5	332,7
<i>Critères de convergence</i>			

Année	2016	2017	2018
Solde budgétaire global, base ordonnancement, dons compris (% PIB)	-4,4	-4,3	-2,9
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	-0,8	0,1	0,8
Encours de la dette publique (en % du PIB)	35,9	39,6	41,0
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	55,2	47,3	44,0
Taux de pression fiscale (% PIB)	9,2	9,7	10,2
<i>Autres indicateurs</i>			
Dépenses en (% PIB)	15,5	17,9	16,5
Investissement public (en % PIB)	4,3	6,7	5,6
Dons (en milliards FCFA)	34,7	57,3	47,2
PIB nominal (en milliards FCFA)	7005,2	7375,3	7922,0

Source : DGAE-CSPEF, août 2019

S'agissant de la dette publique, son évolution est modérée passant de 39,6% du PIB en 2017 à 41,0% du PIB. Ce qui demeure inférieur au plafond de 70% du PIB prescrit par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Quant à la balance des paiements, le solde courant de la balance des paiements ressortirait à -6,8% en lien avec le solde de la balance commerciale qui se situerait à -7,7% du PIB en 2018. Au total, grâce à l'afflux important de capitaux publics et privés en rapport avec la mise en exécution du programme d'investissements adossé au PAG, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire à 2,5% du PIB en 2018.

1.2.1.3. Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Le Bénin entretient de bonnes relations avec le Fonds Monétaire International. Le programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu par le Bénin avec cette institution depuis 2016 s'est bien poursuivi en 2018. Les performances enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme sont conformes aux résultats attendus.

1.2.2. Contexte national de planification du développement

Le système de planification du Bénin est un système en forme pyramidale à trois niveaux :

- (i) la prospective (long terme) ;
- (ii) La planification stratégique (moyen terme) et
- (iii) La planification opérationnelle (court terme).

En 2018, le document matérialisant la vision prospective, « Bénin Alafia 2025 » était disponible et valide jusqu'en 2025. Le document de planification opérationnelle, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Puvreté SCRP 2011-2015 était à son terme de mise en œuvre. Depuis plusieurs décennies, le chaînon manquant était le document de planification à moyen terme, à savoir le Plan National de Développement. En 2018 le PND et son document d'opérationnalisation ont été élaborés et adoptés, consacrant ainsi la complétude du système de planification au niveau central.

Ainsi, la vision 2000-2025 intitulée « Bénin 2025 ALAFIA » est opérationnalisée par le Plan National de Développement 2018-2025. Ce plan comporte deux phases d'opérationnalisation. La première couvre la période 2018-2021 et la seconde concerne la période 2022-2025. La première phase de mise en œuvre du PND se fait à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

1.2.2.1. La vision Bénin 2025 ALAFIA

Le Bénin a conduit de 1996 à 2000 les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) qui présentent les aspirations des Béninois sur vingt-cinq (25) ans. Il s'est donc doté d'une vision qui stipule que « **le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social** ».

Dès lors, Bénin 2025 Alafia constitue le cadre national de référence pour toute politique, stratégie à moyen et court terme. Cette vision prospective a prévu trois temps forts dans le processus de transformations structurelles socio-économiques : i) Renforcement des bases institutionnelles et économiques (2000-2010) ; ii) Croissance économique au service du développement (2011-2020) ; et iii) Restauration des valeurs sociales et reconquête de l'environnement extérieur (2021-2025). Chaque temps fort devrait être marqué par l'élaboration d'un document de planification de moyen terme tel que le Plan National de Développement (PND).

1.2.2.2. Le Plan National de Développement (2018-2025)

Le Plan National de Développement 2018-2025 constitue le premier document d'opérationnalisation de la vision Bénin 2025 ALAFIA. Il vient combler un vide créé au niveau du Système National de Planification depuis l'élaboration de la vision en 2000.

Le PND définit les grands choix stratégiques de développement nécessaire pour l'orientation des politiques et programmes sectoriels et communaux dans une perspective de long terme. Il est le cadre de référence des orientations et le pilotage des choix des objectifs stratégiques de développement, des investissements structurants et des grandes réformes économiques et sociales d'ici à 2025. Il intègre les Objectifs de Développement Durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Les transformations structurelles économiques et sociales, parties intégrantes du processus de développement au Bénin pour les prochaines années du PND, sont fondées sur

- ❖ l'amélioration de la productivité du secteur primaire,
- ❖ le développement des activités de transformation misant sur un secteur industriel diversifié et moderne ainsi que sur les services intégrant les TIC,
- ❖ le relèvement du niveau du capital humain ;

- ❖ une bonne gouvernance (économique, administrative et locale) ;

Plus spécifiquement, il concilie l'émergence économique et le développement durable tout en se focalisant sur la réduction de la pauvreté et les inégalités, conformément à l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision Africa 2063.

Le PND 2018-2025 se fixe comme objectif global « **d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures** ». *Cet objectif est décliné en quatre objectifs stratégiques que sont :*

- *Développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;*
- *Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;*
- *Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement ;*
- *Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.*

Ces objectifs stratégiques sont successivement déclinés en objectifs spécifiques, en orientations stratégiques et en axes stratégiques.

1.2.2.3. Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021

Intitulé « **le Bénin révélé** » Le PAG constitue le cadre de référence des programmes, projets et réformes pour le quinquennat 2016-2021. Il ambitionne de « **relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin** ». Il est structuré autour de trois piliers que sont (i) Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance (ii) engager la transformation structurelle de l'économie et (iii) Améliorer les conditions de vie des populations. Ces piliers sont déclinés en 7 axes stratégiques à savoir : (i) le renforcement des

bases de la démocratie et de l'Etat de droit ; (ii) l'amélioration de la gouvernance ; (iii) l'assainissement du cadre macro-économique ; (v) l'amélioration des performances de l'éducation ; (vi) le renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; (vii) et le développement équilibré et durable de l'espace national. Dans le cadre de l'opérationnalisation du PND 2018-2025, il a été élaboré en 2016 le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et en 2018 le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021.

1.2.2.4. *Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) (2018-2021)*

Le PC2D est le premier plan quadriennal d'opérationnalisation du PND. Il représente le document privilégié de dialogue entre le Partenaires Techniques et Financiers et le Gouvernement, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il est articulé autour des sept axes du PAG.

Le tableau ci-après établit la cohérence entre les objectifs stratégiques du PND, les axes opérationnels du PAG et du PC2D et les ODD.

Tableau 2: Cohérence entre les objectifs stratégiques du PND, les axes stratégiques du PAG et du PC2D et les ODD

Objectifs stratégiques du PND	Axes stratégiques du PAG et du PC2D	ODD	Cibles prioritaires ODD
Développer un capital humain sain, compétent et compétitif	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances de l'éducation - Renforcement des services sociaux de base et protection sociale 	ODD1, ODD2, ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD8, ODD10, ODD16	1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.7 4.1 ; 4.4 ; 4.5 5.1 ; 5.5 6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.5 8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 8.9 10.1 ; 10.2 ; 10.3 16.2 ; 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ;

Objectifs stratégiques du PND	Axes stratégiques du PAG et du PC2D	ODD	Cibles prioritaires ODD
			16.9
Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité - Amélioration de la croissance économique 	ODD2, ODD7, ODD8, ODD9, ODD15, ODD17	2.1 ; 2.2 ; 2.3 7.1 8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 8.9 9.1 ; 9.2 ; 9.5 15.1 ; 15.2 ; 15.3
Assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Développement équilibré et durable de l'espace national 	ODD6, ODD7, ODD11, ODD13, ODD12, ODD14, ODD15	6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.5 7.1 11.1 ; 11.3 ; 11.5 13.1 12.2 ; 12.5 ; 12.7 ; 12.8 14.2 ; 14.5 15.1 ; 15.2 ; 15.3
Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit - Amélioration de la gouvernance 	ODD10, ODD16, ODD17	10.1 ; 10.2 ; 10.3 16.2 ; 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9

NB : L'ODD 17 relatif au partenariat pour l'atteinte de tous les ODD comporte dix-neuf (19) cibles.

2. Dispositif institutionnel de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des PND / SRP en lien avec les ODD

2.1. Cadre institutionnel de mise en oeuvre et de suivi et évaluation

Le cadre institutionnel du dispositif de suivi et d'évaluation retenu du PND/SRP axé sur les ODD au Bénin s'appuie sur le dispositif de suivi-évaluation du PC2D

qui opérationnalise le PND et les ODD tout en prenant en compte les questions liées à la coordination des actions en faveur des ODD.

Ainsi, le dispositif de suivi évaluation du PND/SRP axé sur les ODD du Bénin permet d'impliquer toutes les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, collectivités locales, PTF) et de définir les responsabilités des acteurs à tous les niveaux. A cet effet, le dispositif retenu est articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Le niveau stratégique comprend deux instances à savoir : le Conseil des Ministres et le Comité d'Orientation qui constituent le Conseil d'Orientation. Les instances du niveau stratégique sont chargées de donner des orientations politiques et stratégiques permettant de mettre efficacement en œuvre le PND/SRP axé sur les ODD.

Le niveau opérationnel est chargé de la mise en œuvre des orientations retenues au niveau stratégique et comprend quatre instances que sont : (i) le comité de pilotage ; (ii) le Comité technique de Pilotage pour la coordination et le suivi des ODD ; (iii) les comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et (iv) les comités décentralisés de suivi.

Ainsi le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PND/SRP axé sur les ODD comprend les six instances ci-après : (i) le Conseil des Ministres ; (ii) le Comité d'Orientation ; (iii) le Comité de Pilotage ; (iv) le Comité technique de Pilotage pour la coordination et le suivi des ODD ; (v) les Comités Sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et (vi) les Comités Déconcentrés et Décentralisés de Suivi (CDS et CCS).

- **Le Conseil des Ministres (CM)**, dirigé par le Chef de l'Etat et composé des membres de son cabinet et de l'ensemble des Ministres, est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales validées par le Comité d'Orientation. Il est l'instance de décision en dernier ressort. Toutes les orientations lui sont soumises systématiquement.

- **Le Comité d’Orientation (CO)** est composé du Ministre en charge du Plan et du Développement (Président) du comité), du Ministre en charge de l’Economie et des Finances (Vice-Président) et des autres Ministres en charge des portefeuilles sectoriels. Le Comité d’Orientation définit les grandes orientations pour le suivi et la coordination du PC2D et sert de cadre de dialogue entre le Gouvernement et la Communauté des Partenaires Techniques et Financiers. Il travaille en étroite collaboration avec les chefs des missions diplomatiques et consulaires accrédités au Bénin et soumet les grandes résolutions retenues à la validation du Conseil des Ministres. En outre, ce comité donne également des orientations pour une mise en œuvre efficiente des ODD au Bénin.

- **Le Comité de Pilotage (CP)** a pour rôle de garantir un suivi administratif et technique rigoureux et la disponibilité des extraits de suivi. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge de l’Economie et des Finances. La Cellule de suivi CSPEF assure le Secrétariat Permanent du comité et organise ses travaux autour des tâches ci-après : (i) la supervision du suivi administratif du PC2D, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels ; (ii) la coordination du suivi technique ; (iii) l’animation du processus participatif autour du PC2D 2018-2021 entre les parties prenantes ; (iv) la préparation des rapports annuels de suivi de l’ensemble du PC2D 2018-2021 ; (v) la coordination de la revue annuelle Gouvernement-PTF sur la mise en œuvre du PC2D et la production de son aide-mémoire; et (vi) la collaboration avec le groupe technique des PTF sur le suivi du PC2D et les Organisations de la Société Civile.

- **le Comité technique de Pilotage pour la coordination et le suivi des ODD**, placé sous le Ministère d’Etat chargé du Plan et du Développement, Il a pour mission de suivre la mise en œuvre des actions visant l’atteinte des ODD telles que prévues au niveau national et de les évaluer au besoin. Il

est chargé de relayer au Comité d'orientation toutes les difficultés rencontrées ainsi que les préoccupations nécessitant son intervention. Il constitue son bras opérationnel et devra mettre en œuvre toutes les instructions et recommandations reçues de ce dernier. Il doit également éclairer ce dernier sur les informations et pistes d'interventions nécessaires devant lui permettre d'assurer pleinement le plaidoyer en matière de mobilisation de ressources. Le DGCS-ODD assure le rapportage du Comité d'orientation et pourrait être suppléé par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF). Par ailleurs, ce comité travaille avec : (i) la commission technique sur les ODD au sein de l'Association Nationale des Communes du Bénin qui est un cadre d'échanges et de discussion où les Maires et la Coordination Nationale des ODD étudient le parcours ODD des communes et (ii) le cadre de concertation des organisations de la société civile autour des ODD qui a pour mission de mieux s'informer et de partager les leçons apprises et constitue le creuset au sein duquel est discuté et élaboré le rapport alternatif de la contribution nationale volontaire au FPHN.

- **Les Comités Sectoriels (CS)** de mise en œuvre et de suivi sont chargés du suivi et de la mise en œuvre des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). En effet, le cadre de mise en œuvre du PC2D n'est pas distinct de celui prévu par la LOLF. Les actions et réformes retenues dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PC2D sont les priorités retenues par le Gouvernement pour l'atteintes des objectifs du PND et des ODD. Elles font, au niveau des ministères sectoriels, l'objet d'une planification triennale dans les Documents de Planification Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et d'une programmation annuelle à travers les Plans Annuels de Performance (PAP). Les comités sectoriels et les groupes thématiques sectoriels veillent à la mise en œuvre effectives des actions

ainsi programmées. Ces Comités sont mis en place au niveau de chaque ministère sectoriel et sont essentiellement composés des cadres des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels, notamment des cellules de suivi évaluation et des responsables de programme. Au niveau de chaque ministère, le comité est présidé par le Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP) qui organise les revues sectorielles chaque année, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les PTF et assure la collecte des informations utiles au suivi à des niveaux déconcentrés et décentralisés.

Les Comités Déconcentrés et Décentralisés de suivi sont composés de **Comités Départementaux de Suivi (CDS)** et de **Comités Communaux de Suivi (CCS)**.

- **Les Comités Départementaux de Suivi (CDS)** ont pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions départementaux, la collecte et l'analyse des données statistiques sectorielles du département. Ils sont présidés par les Préfets des Départements et leur secrétariat est assuré par les Directeurs Départementaux du Développement.
- **Le Comité Communal de Suivi (CCS)** est présidé par le Maire, et a pour mission d'assurer la collecte des données statistiques de la commune, sous la supervision des Comités départementaux de Suivi. Les CCS se réunissent une fois par trimestre et les comptes-rendus de leurs travaux, de même que le rapport trimestriel de mise en œuvre du PC2D, en cohérence avec le Plan de Développement Communal (PDC), sont adressés au Préfet du Département et serviront, après la consolidation, à la production du rapport départemental de suivi de la mise en œuvre du PC2D.

2.2. Cadre de suivi-évaluation du PND/SRP et des ODD et principaux produits attendus

2.2.1. Le dispositif de suivi et ses principaux produits

Dans le cadre du suivi du PND il est prévu l'élaboration d'un rapport biennal de suivi de sa mise en oeuvre et l'organisation des assises nationales regionals En outre, le dispositif de suivi de la mise en oeuvre du PC2D est structuré autour de trois sous-systèmes :(i) le suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social ; (ii) le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes sectoriels ; et (iii) le suivi des réalisations des projets-phares et des Plans de Développement Communaux (PDC).

- Sous-système 1 : Suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social

La mission principale de ce sous-système est d'organiser et de superviser les activités de suivi du bien-être de la population et du développement par la collecte des données auprès des ménages, des administrations et services producteurs, leur gestion dans un Système Intégré de Gestion de l'Information Économique et Sociale (SIGIES), la production des Tableaux de Bord Économique et Social (TBES), l'élaboration périodique de la carte de pauvreté pour accompagner le rapport d'avancement de la mise en oeuvre du PC2D, la production du rapport alternatif de la société civile.

Ainsi, les produits attendus de ce sous-système sont (i) les statistiques sur le bien être de la population et le développement ; (ii) les Tableaux de Bord Économique et Social (TBES) ; (iii) la carte de pauvreté et (iv) le rapport alternatif de la société civile.

- **Sous-système 2 : Le suivi des réalisations physiques et budgétaires des projets et programmes sectoriels**

Ce sous-système permet de suivre l'exécution des programmes et projets sectoriels. Il comprend deux composantes, à savoir : (i) le suivi physique des réalisations ; et (ii) le suivi budgétaire des programmes sectoriels.

Ses principaux produits sont (i) le Rapport National Annuel de Performance (RNAP) ou Rapport Annuel de Synthèse des Performances (RASP) ; (ii) le Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des ODD ; (iii) la base de données sur les projets (RNAP ou RASP) et (iv) le Rapport alternatif de la société civile.

- **Sous-système 3 : suivi des réalisations des projets-phares et des Plans de Développement Communaux (PDC)**

Ce sous-système permet de suivre (i) la mobilisation des financements pour la réalisation des projets phares du programme d'Actions Gouvernement. (PAG) ; (ii) la réalisation physique et financière des projets phares et (iii) les réalisations des PDC.

Au titre de l'année 2018, les statistiques pour le bien être de la population et le développement ont été produites, Il en est de même pour les Tableaux de Bord Économique et Social (TBES) et le rapport alternatif de la société civile. Concernant la carte de pauvreté, les travaux devant permettre de la réaliser sont en cours.

En outre, les trois sous-systèmes ont déjà rendu disponibles les produits ci-après (i) Rapport sur les performances économique et financières et les progrès dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles 2016-2017 ; (ii) Rapport d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Croissance pour le Développement Durable 2018-2021 ; (iii) Le Bilan biennal 2017-2018 de la mise en œuvre des ODD

au Bénin ; (iv) Rapports annuels de suivi de la mise en œuvre des ODD au titre des années 2017 et 2018 ; (v) Rapports portant « Contribution Nationale Volontaire du Bénin à la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) », éditions 2017 et 2018 ; (v) Rapports d'Analyse de la Sensibilité des PTA des ministères aux cibles prioritaires des ODD, exercices 2018 et 2019 ; (vi) Rapport sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD, édition 2018 et (vii) Rapport du costing des ODD.

Par ailleurs, un comité de mobilisation de ressources pour le financement du PAG est mis en place. Ledit comité organise annuellement une revue avec les PTF pour faire le point de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement.

2.2.2. Evaluation de la mise en œuvre du PND/SRP et des ODD

En matière d'évaluation du PND, deux rapports seront élaborés à savoir le rapport d'évaluation à mi-parcours et celui d'évaluation finale. Le premier sera élaboré à la fin du premier PC2D et le dernier à la fin de la période de mise en œuvre du deuxième PC2D c'est-à-dire du PND. Les rapports de performance de la mise en œuvre du PND et ceux portant sur le PC2D et les autres instruments d'opérationnalisation du PND seront produits périodiquement aux côtés du processus de reporting sectoriel semestriel et annuel déjà rentré dans la tradition dans les différents ministères.

Au niveau du système d'évaluation du PC2D, des évaluations permettront d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets, d'une part, et les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles, d'autre part. Les études à réaliser dans le cadre des différentes évaluations serviront à apprécier l'efficacité des programmes, au regard des objectifs de long terme définis dans le PND. Les produits attendus de ce système sont : (i) des études sélectives d'impacts des politiques et programmes sur la pauvreté selon un

cahier de charges révisés annuellement et tenant compte des priorités du PC2D et du PND ; (ii) des études évaluatives des programmes et stratégies sectoriels et des politiques publiques sur la pauvreté. Les instruments d'évaluation d'impact tels que l'AIPS, le Suivi d'Impact Local et Participatif (SILP) ; et iii) des rapports alternatifs de la société civile sur l'évaluation de la mise en œuvre du PC2D aux niveaux central et décentralisé.

Par ailleurs, une évaluation ex-post du PC2D 2018-2021 sera réalisée avec toutes les parties prenantes. Cette évaluation qui constituera une évaluation à mi-parcours du PND permettra d'apprécier à fin 2021 ses effets et sera complétée par celle du second PC2D qui servira à l'évaluation finale du PND.

Enfin, trois évaluations des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD seront menées à travers le dispositif d'évaluation du PND/SRP axé sur les ODD à savoir : deux évaluations à mi-parcours pour les années 2020 et 2025 et une évaluation finale à l'échéance du programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Mobilisation des ressources

Le costing des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 au regard des cibles prioritaires retenues pour le Bénin indique des besoins en ressources financières et technologiques sans précédent sur la douzaine d'années restantes (2018-2030). Les ressources nécessaires pour le financement de ces différentes cibles, estimées avec l'assistance du PNUD, s'élèvent à 42.451,6 milliards de francs CFA, soit 74,5 milliards US Dollars, au moins. Ce qui représente un coût moyen annuel d'environ 3.265,5 milliards de francs CFA équivalant à 5,7 milliards US Dollars. Ce coût correspond à 60,8% du PIB alors que les ressources fiscales domestiques atteignent à peine 18% du PIB par an (Rapport du costing, 2018). Le même exercice réalisé par le FMI suivant une méthodologie différente

a abouti à des résultats similaires et confirme des besoins importants de ressources complémentaires.

Dans la perspective d'une meilleure mobilisation de ces recettes, soit un taux d'augmentation moyen de 10% l'an pour traduire entre autres la création de l'espace budgétaire faisant suite aux réformes en cours avec le FMI (au lieu des 5% de moyenne tendancielle sur les dix dernières années), elles resteraient insuffisantes pour supporter la charge nécessaire pour la réalisation des ODD. Cette amélioration dans la collecte des recettes publiques, pourra être complétée par l'aide publique au développement (dons budgétaire) dont les niveaux moyens ces cinq dernières années s'établissent autour de 0,07 milliard de USD. Cette aide pourra doubler dans les prochaines années ; même dans cette hypothèse plus ou moins optimiste, il subsisterait un gap d'au moins 1200 milliards de FCFA par an (environ 2 milliards de USD). Malgré la présence d'un cadre juridique et réglementaire pour la promotion du partenariat public-privé et l'adhésion du Bénin au Pacte avec l'Afrique du G20, il serait illusoire de compter sur le secteur privé pour la prise en charge de ce gap. Dans ce contexte, seule une augmentation de l'aide et des prêts concessionnels des pays donateurs permettront au Bénin de financer les ODD tout en maintenant la viabilité de sa dette. Ainsi, il a été envisagé un plaidoyer pour la mobilisation desdites ressources nécessaires à la réalisation des ODD.

En effet, le Bénin a décidé d'organiser des tables rondes sectorielles de plaidoyer auprès des partenaires autour d'un Programme de mise en œuvre des ODD. L'analyse par les effets d'entraînement ainsi que l'étude du profil de la pauvreté au Bénin ont permis de retenir le top 6 des ODD, constitué des secteurs prioritaires suivants : Protection sociale (ODD 1), Faim et agriculture (ODD 2), Santé (ODD 3), Education (ODD 4), Energie (ODD 7) et Infrastructures (ODD 9). Au total, le Programme spécial « ODD » a pris en compte toutes les couches de la société béninoise et est axé sur 14 cibles parmi les 49 prioritaires.

4. Situation de la mise en œuvre

Le PND et son document d'opérationnalisation ont été tous adoptés par le Gouvernement en 2018, première année de leur mise en œuvre. La situation des principales actions et réformes mises en œuvre ainsi que les performances enregistrées en 2018 se présentent, selon les objectifs stratégiques du PND, comme ci-après:

4.1. Objectif stratégique N°1 : Développement d'un capital humain sain, compétent et compétitif

Les actions mises en œuvre en 2018 pour assurer l'atteinte de cet objectif ont été abordées au niveau de deux axes opérationnels du PC2D à savoir : l'amélioration des performances de l'éducation et le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale.

4.1.1. Amélioration des performances de l'éducation

En ce qui concerne ce point, les interventions sont relatives : (i) au renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015 ; (ii) à la promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité ; (iii) à l'amélioration de l'enseignement post éducation de base, le développement de compétences et le renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; (iv) à la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ; et (v) au renforcement de la coordination du secteur de l'éducation. En mettant l'accent sur ces aspects, le Gouvernement envisage de faire de l'éducation, un des leviers devant favoriser le développement économique à travers la fourniture à tous les autres secteurs, des ressources humaines compétentes et compétitives nécessaires à l'amélioration de la création de la valeur ajoutée. Ainsi, à l'horizon 2030, le système éducatif du Bénin devrait assurer à tous les apprenants, sans

distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale » (PSE post 2015). Les résultats affichés par la mise en œuvre de ces actions sont illustrés par le niveau des indicateurs et se résument ainsi qu'il suit.

4.1.1.1. Enseignement maternel et primaire

Les différents indicateurs de performance ont globalement évolué dans le bon sens. En effet, le taux de redoublement est passé de 14,92% en 2017 à 10,82% en 2018, témoignant des efforts consentis pour une amélioration de l'efficacité interne. Il convient de noter ici qu'en 2018, les capacités de 13.519 enseignants ont été renforcées sur un total de 56.738 enseignants dans les écoles publiques et privées, soit 23,82% des enseignants. De plus, 966 séances d'animation ont été organisées au profit des enseignants sur une programmation de 1.054, soit 91,65% de réalisation. Le ratio élèves/maitre est passé de 51,2 en 2017 à 46,28 en 2018 ; dénotant des efforts fournis pour améliorer les conditions de travail des enseignants ainsi que les actions et réformes engagées dans ce sens. Ces réformes ont permis de faire un gain en termes d'enseignants en situation de classe. Il s'agit de la réorganisation de l'atlas scolaire et du redéploiement dans les écoles, des enseignants en poste sédentaires dans les bureaux. Ainsi, sans organiser de concours de recrutement, cette réforme a permis d'atténuer la pénurie d'enseignants à hauteur de 3.088 sur un besoin de plus de 12.000. L'indice de parité est demeuré constant et égal à 0,93, proche de la cible de 0,95. Cependant en termes d'accès, le taux brut de scolarisation (TBS) laisse apparaître une faiblesse par rapport à l'objectif ciblé de 116,9% en s'établissant à 110,76% en 2018. De même, le taux d'achèvement du cycle primaire est resté en deçà de la cible de 70,45% en s'affichant à 58,49% contre 60,24% en 2017. Cette situation est observée malgré les action menées par le Gouvernement pour améliorer l'accès à un enseignement de qualité notamment : (i) dans les 25 communes à

faible taux de scolarisation où 604 animateurs et éducateurs des écoles maternelles publiques et privées ont été formés sur le contenu du livret Initiative Francophone pour la Formation à Distance (IFADEM n°7) ; de même, 200 Responsables d'Unités pédagogiques (RUP) et CO-RUP ont été formés sur la fabrication des objets de travail (Jeux/jouets) ; (ii) 83 espaces enfance abritant 3.924 enfants dont 2.039 filles ont été équipés en divers fournitures et équipements et ; (iii) 78 enseignants dont 57 femmes ont été formés sur le programme officiel d'éveil et de stimulation et sur les pratiques familiales essentielles et pratiques d'éveil essentielles (PFE et PEE). Aussi, pour assurer la rétention des élèves et améliorer leur scolarisation, des cantines scolaires ont été mises en place dans une approche intégrée et multisectorielle liée à la production locale. Au total 475.696 élèves dans 2.640 écoles ont été nourris, soit 36 % des écoles publiques du Bénin.

Par ailleurs, la construction des infrastructures scolaires et éducatives et les réhabilitations de salles de classe se sont poursuivies. Pour une prévision annuelle de 1.200 salles de classe inscrite dans le PSE 2018-2030, 106 salles de classe et 62 blocs de latrines à quatre cabines ont été entièrement construits et équipés dans les écoles primaires publiques.

4.1.1.2. Enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle

Le niveau d'accès à ce sous-secteur de l'éducation demeure une préoccupation. Le taux brut de scolarisation (TBS) a continué sa baisse entamée depuis 2014 passant de 47,6% en 2017 à 44,3% en 2018. Les indicateurs tels que le taux de réussite au BEPC et le taux de réussite au BAC affichent des niveaux non satisfaisants qui appellent à accélérer les efforts pour plus d'efficacité. Pour améliorer l'accès à l'Enseignement technique et la Formation Professionnelle (ETFP), 4.095 apprenants de l'ETFP dont 2.047 des Sciences et Techniques Industrielles, 1.810 des Sciences et Techniques Agricoles et 238 des Sciences et Techniques Médicosociales sont pris en charge. Dans le cadre de l'élargissement

de l'offre de formation, huit (8) programmes de formation au profit de l'ETFP sont élaborés et validés puis quatre (4) programmes de l'ETFP ont été implémentés (Mécanique-Automobile, Construction Métallique, OBB Menuiserie et OBB Charpenterie) dans les douze (12) Lycées Techniques expérimentaux. L'indice de parité fille/garçon au 1er cycle de l'ESG s'est amélioré de 2017 à 2018 en passant de 0,83 à 0,88 ; une valeur assez proche de la cible de 0,90. Cette situation est tributaire des mesures spécifiques prises pour réduire les disparités du genre. Il s'agit de la prise en charge des frais de scolarité de 244.425 filles du 1er cycle de l'enseignement secondaire général (ESG) pour l'année scolaire 2017-2018. De même pour assurer un accès équitable des filles et des garçons à l'enseignement secondaire général, le Gouvernement a octroyé une subvention pour le fonctionnement des établissements d'ESG à internat. Cette subvention a servi à l'achat des fournitures et des vivres.

La proportion des filles inscrites dans l'Enseignement Technique (ET) public a légèrement reculé par rapport à 2017 tandis que le taux de réussite aux examens du 1^{er} cycle de l'ET s'est amélioré. En effet, la proportion de filles inscrites dans l'ET est passée de 26,8% en 2017 à 26,6% en 2018 et le taux de réussite aux examens du 1^{er} cycle de l'ET a atteint 69,2% en 2018 contre 65,6% en 2017, dépassant ainsi la cible de 60% fixée pour 2018. Pour promouvoir la scolarisation des filles dans des séries et filières porteuses d'emploi et de développement, les mesures prises en 2018 concernent (i) la prise en charge partielle des frais de scolarité de 691 filles inscrites dans les filières industrielles, (ii) la subvention pour le fonctionnement des lycées aussi bien à l'ESG qu'à l'ETFP, (iii) l'octroi de bourses aux élèves de l'ETFP et (iv) l'achat de fournitures pour le fonctionnement des établissements d'ESG à internat.

Par ailleurs, il faut ajouter en guise d'actions, le renforcement des capacités professionnelles théoriques de 500 enseignants et la mise à disposition du sous-secteur, de quatre (04) élèves inspecteurs de l'ETFP ayant bénéficié de la formation initiale. De plus, 09 établissements ETFP ont été contrôlés dans le

but d'améliorer la gestion pédagogique. Enfin, 268 salles de classes ont été construites et équipées. A cela convient-il de noter la construction de 75 blocs de latrines, l'acquisition et la répartition de 2.881 tables-bancs dans des lycées et collèges.

4.1.1.3. Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Au niveau de ce sous-secteur, face à une augmentation soutenue des effectifs des étudiants, les défis à relever deviennent de plus en plus importants dans la mesure où seul le secteur public offre une gamme variée d'enseignements supérieurs. En effet, il est noté un accroissement du nombre d'étudiants pour 100.000 habitants qui s'établit à 1.146 en 2018 contre 1.094 en 2017. Cette situation induit la baisse du niveau d'encadrement ; le ratio étudiants/enseignant passant de 81 en 2017 à 89 en 2018. Néanmoins, convient-il de noter qu'une nouvelle procédure de recrutement a été mise en place et 159 enseignants ont été recrutés sur une prévision initiale de 200 pour améliorer les conditions de travail. Les enseignants et les enseignants-chercheurs ont reçu un appui à l'organisation de séminaires, de congrès, de conférences et de journées pédagogiques. Aussi, 13 enseignants sur une prévision de 61 ont-ils bénéficié de bourses d'études par le biais du programme de formation des formateurs et 166 étudiants ont bénéficié d'un appui aux formations doctorales. Plusieurs autres actions ont été menées pour l'amélioration et le contrôle de la qualité des apprentissages au cours de l'année 2018. En ce qui concerne les infrastructures, le ratio étudiants/place assise passe de 2,7 en 2016 à 3 en 2018. Cette situation s'explique par la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures notamment à l'Université de Parakou (UP) et à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). Par ailleurs, des études architecturales et techniques ont été commanditées pour la construction de plusieurs infrastructures au profit de l'UAC, de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM), de l'Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI), de l'Agence pour la Qualité et l'Evaluation (AQE), et des

Instituts Universitaires d'Enseignements Professionnels de Tchaourou (métier du bois) et de Djougou (métier d'agriculture). Malgré ces actions, cette situation appelle à plus d'efforts en matière de construction d'infrastructures.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, les efforts consentis ont permis d'assurer le financement de 64,71% des projets de recherche en 2018 contre 59,26% en 2017.

4.1.1.4. Amélioration des performances dans le domaine des services sociaux de base et de la protection sociale

A ce niveau, les interventions ont porté sur (i) l'amélioration de la performance du système sanitaire ; (ii) le renforcement de la protection sociale ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation de la femme ; (iv) la promotion de la microfinance ; (v) la promotion d'emplois durables et décents et (vi) la promotion de la jeunesse et du sport.

Sur le plan sanitaire, les performances enregistrées montrent que :

- le taux de fréquentation des services de santé en 2018 s'est établi à 51% contre 46,9 % en 2017 pour une cible de 55%. Au niveau des enfants de moins de cinq ans, on note un taux de fréquentation de 85,3% en 2018 contre 79,2% en 2017. Le nombre de zones sanitaires fonctionnelles est de 28 en 2018 tout comme en 2017.
- le taux de couverture vaccinale (pentavalent 3) s'est affiché à 109,3 en 2018 pour une cible de 100 contre 106 en 2017 ;
- le taux d'accouchements assistés par le personnel médical et para médical en maternité est de 74 en 2018 contre 91,1 en 2017 ;
- le taux de couverture en consultations prénatales est de 109,1% en 2018 contre 107,1% en 2017 et une cible de 99%.

S'agissant du **renforcement de la protection sociale**, l'action phare menée concerne le système d'assurance sociale du projet ARCH. L'objectif est

d'accroître la capacité et l'accès des Béninois, notamment les plus démunis aux services sociaux de base et aux opportunités économiques de façon durable et équitable. En 2018, les actions mises en œuvre dans ce sens portent sur l'élaboration des documents de projet adoptés en Conseil des Ministres, la réalisation des études d'opérationnalisation et d'affinement. Un dialogue inclusif avec les parties prenantes sur les contours de l'ARCH demeure permanent. Par ailleurs, des études complémentaires sont en cours de finalisation.

En matière de **promotion du genre et de l'autonomisation des femmes**, l'existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe est une réalité au Bénin depuis des années et aucun autre texte n'est venu remettre en cause cet ordre. Toutefois, d'importants efforts restent à faire pour que les instances de prises de décision présentent un aspect quantitatif satisfaisant de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans la gestion des affaires politiques et publiques du pays.

4.2. Objectif stratégique N°2 : Accroissement durable de la productivité et de la compétitivité de l'économie béninoise

L'accroissement durable de la productivité et de la compétitivité de l'économie béninoise passe par le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique, la promotion du secteur privé et la réalisation de la transformation structurelle de l'économie.

4.2.1. Renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique

Concernant le renforcement du cadre macroéconomique, il a été assuré par la bonne tenue des indicateurs de performances macroéconomiques internes et externes. Ainsi, depuis 2016, le taux de croissance de l'économie nationale a augmenté de façon continue de 3,3% à 5,7% en 2017 pour s'établir à 6,7% en

2018. Ces performances résultent essentiellement de la mise en œuvre du PAG 2016-2021 dont les projets et réformes. Du côté de l'investissement, on note une amélioration significative depuis 2016, induite par la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures inscrits au PAG 2016-2021. Ainsi, le taux d'investissement total est ainsi passé de 20,3% en 2016 à 24,0% en 2017 et 26,4% en 2018.

Pour assurer **l'amélioration de la croissance**, l'option retenue par le Gouvernement est d'assurer de promotion du secteur privé et la transformation structurelle de l'économie béninoise.

4.2.2. Promotion du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, les mesures prises pour améliorer le climat des affaires en 2018 concernent : (i) la création du Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI) pour améliorer la coordination stratégique des relations avec le secteur privé; (ii) la création d'un guichet unique pour les investisseurs au niveau de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx); (iii) le démarrage de l'étude de faisabilité de la mise en place et l'opérationnalisation des incubateurs d'appui aux petites et moyennes entreprises ; (iv) l'assouplissement des dispositions du Code du Travail pour introduire plus de flexibilité et encourager la création d'emplois.

4.2.3. Réalisation de la transformation structurelle de l'économie

S'agissant de la transformation structurelle de l'économie, les actions mises en œuvre en 2018 l'ont été dans les six (06) secteurs stratégiques retenus par le Gouvernement. Il s'agit de : (i) l'agriculture ; (ii) l'économie numérique ; (iii) le tourisme et la culture ; (iv) les transports ; (v) l'industrie, le commerce et l'artisanat ; et (vi) les énergies, eau et les mines.

Au niveau de l'agriculture, les performances enregistrées montrent un accroissement global de la production agricole dont celle la vivrière qui s'établit à 3,11% en 2018 par rapport à 2017. Au niveau des cultures industrielles, le Bénin s'est hissé au deuxième rang des pays producteurs du coton en Afrique de l'Ouest, derrière le Mali. En effet, la production du coton a atteint en 2018 le niveau record de 677.654 tonnes contre 597.985,520 tonnes en 2017. Il en est résulté une croissance du PIB agricole qui s'est située à 8,1% en 2018 après 8,9% en 2017.

Au niveau de l'économie numérique, les principales actions mises en œuvre portent sur : (i) la poursuite du déploiement de la fibre optique et du maillage du territoire national dans 67 communes et la poursuite de la mise en place des infrastructures de la TNT. Au 31 décembre 2018, le Bénin a enregistré un taux de pénétration internet de 48,03% (avec 47,79% pour le mobile) contre 40,41% en 2017.

Dans le domaine du tourisme, les actions mises en œuvre en 2018 s'inscrivent dans le cadre de l'option faite par le Gouvernement de faire du tourisme et de la culture un binôme moteur de la croissance économique. Les interventions enregistrées ont porté sur diverses études menées dans le cadre des travaux de construction des équipements muséographiques et touristiques dans les différentes villes retenues. Les réalisations ont également porté sur l'aménagement et la mise aux normes des sites touristiques et de leurs voies d'accès.

Dans le domaine des transports, plusieurs actions ont été menées en vue de maintenir le réseau routier dans un état praticable. En effet, pour la praticabilité du réseau routier, l'indice d'état du réseau routier est passé de 37% en 2017 à 52,2% en 2018, soit une amélioration de 15,2 points. S'agissant du linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique, il est passé de 100 km en 2017 à 45,2 km en 2018 pour une cible de 300 km.

Dans le secteur de l'industrie, les actions menées ont permis d'enregistrer des performances notoires. En effet, le taux d'accroissement de la production industrielle a atteint 3,9% en 2018 contre 0,5% en 2017. Cette progression témoigne de la bonne dynamique entamée au niveau des industries d'égrenage en liaison avec l'augmentation de la production cotonnière.

Dans le secteur du commerce, plusieurs actions et réformes ont été mises en œuvre en 2018 et concernent : (i) l'accompagnement efficace des exportations des produits béninois ; (ii) la mise en place des mesures incitatives pour l'exportation ; (iii) la levée des barrières non tarifaires ; (iv) la mise en place des infrastructures marchandes ; (v) l'assainissement de l'environnement commercial béninois à travers l'élaboration des textes d'application de la loi 2007-21 du 16 octobre 2007 portant protection du consommateur en République du Bénin ; (vi) le renforcement des capacités productives et commerciales dans les filières ananas, textile, anacarde, karité et pisciculture. En termes de performance au niveau du commerce, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 23,22% en 2017 à 28,90% en 2018 en lien avec la bonne tenue de la production cotonnière qui a boosté le volume de coton exporté.

Dans le secteur de l'artisanat, les actions et réformes mises en œuvre en 2018 concernent principalement : (i) le renforcement des capacités des artisans micro-entrepreneurs ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur de l'artisanat ; (iii) la promotion commerciale des produits artisanaux à travers l'accompagnement de 20 artisans au Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) ; (iv) l'appui à la participation à 05 foires/salons au profit de 72 entreprises artisanales ; (v) l'appui à la participation des promoteurs aux foires de Savalou, ABE et OSE.

S'agissant du secteur de l'énergie électrique, les actions mises en œuvre ont permis, d'une part, d'assurer la disponibilité à plein temps de l'énergie électrique

grâce aux groupes loués en 2017 pour une capacité totale de 150 MW et d'autre part, d'augmenter la capacité nationale de production de 30 MW par la réhabilitation de 15 groupes des centrales de la SBEE. Les progrès enregistrés montrent que la puissance cumulée est passée à 197,4 MW en 2018 contre 117,14 MW en 2017. En ce qui concerne le taux d'électrification, il s'est situé à 29,2% en 2018 contre 29,7% en 2017. Ce niveau s'explique par le fait que plusieurs compteurs ont été résiliés sans reprise suite aux opérations de recouvrement forcé. En milieu urbain, le taux d'électrification est de 53,9% en 2018 contre 54,8% en 2017. En milieu rural, le taux d'électrification est passé de 6,6% en 2017 à 6,5% en 2018.

Dans le secteur de l'eau, le taux de panne a progressé de 0,7 point par rapport à 2017 en s'établissant à 7,0% ; cette situation soulève la problématique du cadre de maintenance des ouvrages simples (CEMOS) et de la gestion professionnelle des ouvrages complexes. En milieu urbain, le taux de desserte est passé de 55% en 2017 à 57,9% en 2018 en liaison avec l'augmentation de la production ainsi que l'extension et la densification du réseau dans les quartiers périphériques qui ont impacté considérablement l'effectif de la population desservie, soit 62.256 personnes supplémentaires.

4.3. Objectif stratégique N°3 : Gestion durable du cadre de vie de l'environnement et aménagement du territoire

Pour assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'aménagement équilibré du territoire, les domaines de concentration des interventions se rapportent à : (i) l'aménagement du territoire ; (ii) la promotion d'un cadre de vie et de développement durable ; (iii) la décentralisation et la gouvernance locale ; (iv) le renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et (v) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations. Les actions mises en œuvre en 2018 en relation avec ces domaines d'interventions se résument comme ci-après :

4.3.1. Aménagement du territoire

S'agissant de l'aménagement du territoire, les actions et réformes menées au cours de l'année 2018 portent sur : (i) le renforcement du cadre institutionnel de l'aménagement du territoire à travers la prise de décret N°2018-490 portant création de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire en application des dispositions de la loi N°2016-06 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire en République du Bénin ; (ii) la relance de la planification spatiale par l'élaboration des Plans Directeurs d'Aménagement (PDA) des pôles Sud, Nord-Est et d'une zone de croissance à Parakou et (iii) le renforcement du niveau d'équipements et d'infrastructures des différentes localités par le démarrage de la première phase (195 km) du projet de réhabilitation de 660 km de voiries urbaines dans les neuf plus grands centres urbains du pays (ASPHALTAGE). A cela, il faut ajouter la promotion des espaces de croissance capables de structurer de véritables pôles de développement ; l'animation du marché des territoires en vue de promouvoir des économies régionales et locales fortes et l'opérationnalisation des mécanismes de contractualisation Etat-Communes à travers la mise en chantier de grands projets urbains.

4.3.2. Promotion d'un cadre de vie et de développement durable

En ce qui concerne la promotion d'un cadre de vie et de développement durable, les actions ont été développées dans les domaines de : (i) la promotion d'un environnement sain, durable et résilient aux changements climatiques ; (ii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ; et (iv) l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat.

En ce qui concerne la promotion d'un environnement sain, durable et résilient, les réalisations concernent : les contrôles périodiques de gaz d'échappement ; la promotion de l'utilisation des sachets biodégradables à travers la sensibilisation de la population sur les dangers liés à l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables ; le vote par l'Assemblée Nationale de la loi n°2018-18 sur les changements climatiques en République du Bénin ; le lancement officiel des

travaux de protection et de valorisation du segment prioritaire de la côte à Avlékété et Djèbadji dans la commune de Ouidah et la phase physique de construction de la digue immergée d'une longueur totale de 4 km.

Pour ce qui concerne la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations ont trait : à l'élaboration de la politique forestière (en cours de validation) ; au reboisement de 1.102,7 ha toutes essences confondues ; à la réalisation des travaux d'inventaire forestier dans les forêts classées d'Agrimey, Djigbé, Toffo, Massi, Koto et Akpè ; à la matérialisation des limites des forêts sous gestion de l'ONAB ; à la réalisation de missions de patrouilles dans les forêts classées (FC) et celles de ratissage dans les FC de l'Alibori Supérieur, de Trois Rivières et de Ouémé-Boukou.

Pour ce qui est de l'amélioration de la gestion foncière et de l'habitat, les interventions portent sur la réalisation des soins culturaux et balivage des plantations forestières sur 1.755 ha ; la densification de la couverture géodésique du territoire national exécutée à 100% à travers la mise en place des bornes géodésiques, des réseaux de nivellement de précision du Bénin et la réalisation de la cartographie de surveillance du littoral ; l'actualisation du document de Politique Nationale de l'Habitat et la définition d'une stratégie de logement et de promotion immobilière ; l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi portant régime juridique du bail à usage d'habitation domestique et l'examen du projet de loi portant Code de l'habitat et de la construction.

4.3.3. Décentralisation et de la gouvernance locale

Dans le domaine de la décentralisation et de la gouvernance locale, les actions mises en œuvre en 2018 ont permis d'enregistrer des progrès qui se matérialisent par le niveau atteint par les différents indicateurs de performances retenus à savoir : le niveau du taux d'exécution des transferts FADEC affectés et non affectés qui est passé à 102,15% en 2018 contre 102,36% en 2017 ; la hausse de la part des transferts aux collectivités locales dans les dépenses du Budget Général de l'Etat

(BGE) est évaluée à 3,57 % en 2018 contre 2,33 % en 2017 ; l'augmentation du taux de couverture en plans de décentralisation et de déconcentration des Ministères pilotes et du MDGL.

A cela, convient-il d'ajouter les efforts en matière de promotion de l'économie locale, avec l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances et des PTF à travers le renforcement des nouveaux outils de gestion des infrastructures marchandes ont été renforcés et la généralisation de leur utilisation. Certaines Communes ont bénéficié d'un appui des PTF pour la réalisation des infrastructures marchandes. Il s'agit des infrastructures réalisées dans les marchés des communes de Dangbo, Aplahoué, Zè, Malanville (PDIEM) et des marchés à bétail.

4.3.4. Renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels

Concernant la gestion des catastrophes et des risques naturels, les actions mises en œuvre en 2018 se résument à : (i) l'amélioration du cadre institutionnel de la protection civile au Bénin notamment à travers la mise en place du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) par décret N°2018-068 du 12 mars 2018 ; (ii) le renforcement de la prévention des risques, sinistres et catastrophes par la formation du personnel de l'ANPC en protection civile, l'organisation des missions de protection civile à l'intérieur du pays et des journées statutaires, et (iii) la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des structures de la protection civile notamment par l'acquisition au profit des sapeurs- pompiers de matériels d'immobilisation et de maintien des victimes ainsi que d'autres matériels de travail.

4.3.5. Sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations

S'agissant de la sécurisation des espaces frontaliers et de la gestion des migrations, les actions qui retiennent l'attention en 2018 sont relatives à : (i) la poursuite des initiatives de viabilisation des espaces frontaliers; (ii) la décentralisation de l'administration au profit des zones frontalières; (iii) la

sensibilisation des populations abritant l'espace frontalier par la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des maires de l'association béninoise des communes frontalières ; (iv) la mise en place d'infrastructures scolaires et de santé et les équipements et infrastructures marchands au niveau des zones frontalières ainsi que la construction d'un centre de loisir au profit des populations frontalières de Tchikandou (Nikki); (v) la poursuite des recherches de tous les éléments administratifs ou non susceptibles de récupérer tous les territoires en passe d'être perdus par le Bénin ; (vi) le renforcement des renseignements et des informations sur toute l'étendue du territoire national et surtout au niveau des frontières ; et (vii) le soutien du développement des échanges économiques entre les organisations socioprofessionnelles des zones transfrontalières. Enfin, convient-il de souligner la réalisation des travaux de démarcation et de réaffirmation de la frontière terrestre bénino-nigériane et l'organisation des réunions de commissions mixtes paritaires bénino-togolaise, bénino-nigériane et bénino-nigérienne.

4.4. Objectif stratégique N°4 : Consolidation de l'Etat de droit et amélioration de la bonne gouvernance

Pour consolider l'Etat de droit et améliorer la bonne gouvernance les interventions ont trait (i) au renforcement du système partisan, (ii) au renforcement des institutions de la République,(iii) au renforcement du système juridique et judiciaire (iv) au renforcement de la liberté de la presse et de l'accès équitable à la presse ; (v) à la dynamisation et la modernisation de l'administration publique, (vi) au renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, (vii) au renforcement de la sécurité et de la défense du territoire par une protection adéquate des biens et des personnes et (viii) à la promotion d'une diplomatie de développement. En mettant l'accent sur ces aspects, le gouvernement vise à promouvoir à terme, l'Etat de droit et assurer la bonne gouvernance.

4.4.1. Promotion de l'Etat de droit

En matière de promotion de l'Etat de droit, les performances enregistrées découlant de la mise en œuvre des actions en 2018 laissent apparaître : une progression en matière de bonne gouvernance sur l'échelle de l'indice Mo Ibrahim en Afrique où le Bénin occupe en 2018 la 13ème place sur les 54 pays suivis, contre la 14ème place en 2017 ; la stagnation de la distance moyenne au TPI qui n'a pas varié sur la période de 2017 à 2018 et qui s'établit à 13,42 km ; l'augmentation du ratio habitants/magistrat qui est passé de 73.869 en 2017 à 87.548 en 2018 en liaison avec l'accroissement de la population combiné à la réduction de l'effectif des magistrats du fait de départs à la retraite et le rallongement de la durée moyenne des procédures d'instruction entre 2017 (60,40 mois) et 2018 (62,11 mois).

4.4.2. Amélioration de la bonne gouvernance

S'agissant de l'amélioration de la bonne gouvernance, les actions mises en œuvre en 2018 ont permis d'enregistrer des progrès qui se traduisent par : un taux de satisfaction des usagers de l'administration qui est de 68,3% au 31 décembre 2018 en liaison avec les activités de dématérialisation qui s'opèrent dans plusieurs secteurs ; le délai moyen de règlement des dossiers disciplinaires qui s'est établi à 30 jours ; le délai moyen de disponibilité d'un acte de gestion de carrière s'est établi à 95 jours pour une valeur cible de 90 jours ; le taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidés a connu une amélioration en passant de 15,71% en 2017 à 23,08% en 2018.

Au total, la mise en œuvre des actions en 2018 s'est déroulée dans un contexte où le taux d'exécution des dépenses publiques base engagement a atteint 93,6% contre 93,3% en 2017. En termes d'allocations effectives au titre de 2018, il ressort que les secteurs relatifs au développement socio-culturel et à la gouvernance ont enregistré un niveau d'allocation supérieure aux cibles. Par contre, les allocations des secteurs de l'éducation et de la santé n'ont pu atteindre les cibles prévues.

Toutefois, au titre de 2018, le Gouvernement a consolidé ses priorités en matière sociale en dépassant la valeur-plancher (167,0 milliards de francs CFA) de dépenses sociales convenue avec le Fonds Monétaire International dans le cadre du Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit. Ces dépenses ont été exécutées de façon satisfaisante en s'établissant à 202,4 milliards de francs CFA ; soit un taux d'exécution de 121,2%.

5. Situation des ODD

5.1. Rappel des priorités nationales

Les cibles ODD expriment des aspirations globales des pays aussi bien développés que sous-développés, étant donné le principe de responsabilités communes mais différenciées sous-jacent. C'est pourquoi, chaque pays doit définir des cibles prioritaires qui soient propres et spécifiques, qui tiennent compte de l'histoire, des aspirations, des contraintes et des circonstances nationales. A cet égard, le Bénin a réalisé en 2017 ? autour d'un processus participatif et inclusif, la priorisation des cibles des ODD avec l'assistance technique du PNUD. Au terme de ce processus, le Bénin a défini un ensemble de quarante-neuf (49) cibles spécifiquement prioritaires ; exclusion faite des cibles prioritaires communes à l'ensemble des pays⁸. De façon exhaustive, le package des cibles prioritaires des 17 ODD se trouve en annexe du présent rapport.

5.2. Tendances des ODD

Cette section rend compte du niveau d'exécution de certains indicateurs des cibles prioritaires des ODD pour des ODD dont les informations actuelles sont disponibles.

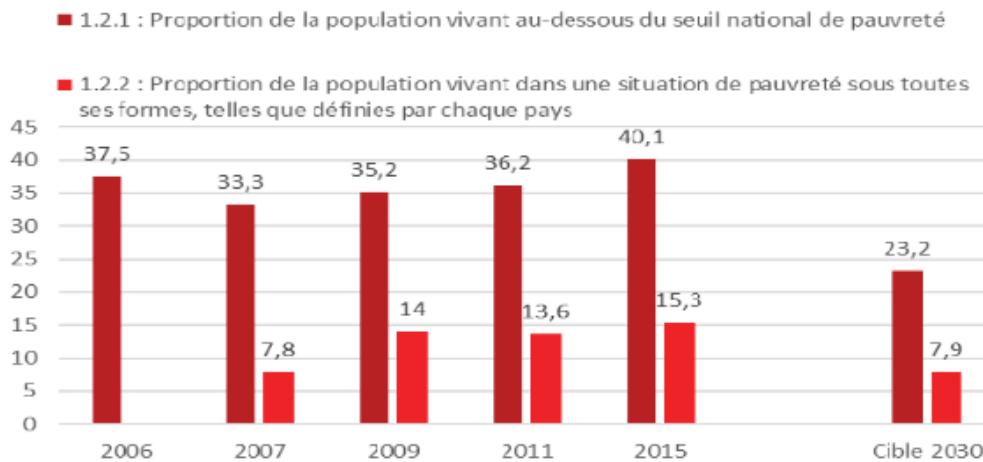
⁸ Il s'agit des quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre des ODD 1 à 16 ainsi que les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda qui sont déclarées prioritaires



ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La question de la pauvreté demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Le diagnostic existant qui date de 2015 montre que la proportion de la population vivant en-dessous du seuil national de pauvreté avait augmenté en passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 comme l'indique le graphique ci-après.

Figure 2 : Evolution du niveau de la pauvreté



Source: Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté s'est établie en 2015 à 15,3%. Ce taux s'est inscrit dans une tendance haussière en passant de 7,8% en 2007 à 15,3% en 2015. Si rien n'est fait pour évincer la tendance actuelle, le Bénin s'éloignera de plus en plus des valeurs cibles desdits indicateurs à l'horizon 2030.



ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

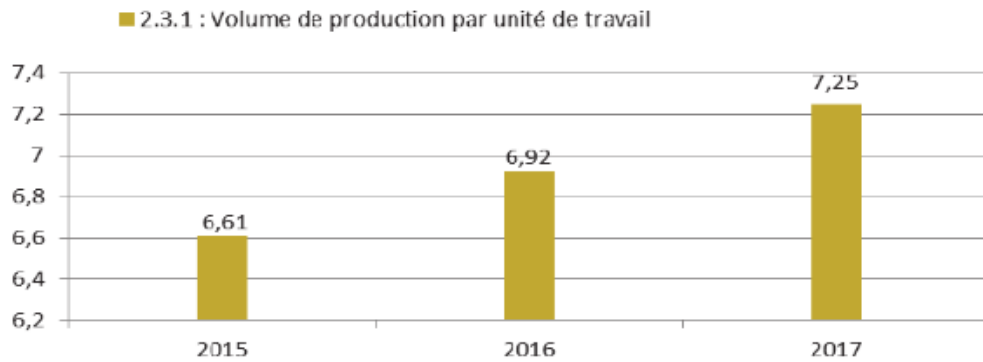
La situation de la faim en général et de manière particulière l'insécurité alimentaire et la malnutrition semblent afficher un niveau de stagnation. En effet, l'indicateur relatif à la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, s'est établi à 9,6% en 2017 contre 11% en 2013 ; soit une réduction de 1,4 point en quatre ans.

Concernant la prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, elle s'est globalement améliorée sur la période 2006-2017 pour s'établir à 32% en 2017. En 2006, ce taux était de 43,1%.

Pour ce qui est de la Prévalence de la malnutrition aigüe (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation), elle a baissé de 3,4 points en passant de 8,4% en 2006 à 5% en 2017.

Dans le cadre de l'objectif de doubler la production agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires d'ici 2030, il est enregistré une nette progression du niveau du volume de production par unité de travail au Bénin comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 3 : Volume de production par unité de travail



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MAEP, DGCS-ODD, 2018



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le taux de mortalité maternelle a baissé de 6 points en passant de 397 par 100.000 naissances vivantes en 2006 à 391 par 100.000 naissances vivantes en 2017-2018. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui a baissé de 10 points entre 2006 et 2014 passant ainsi de 125 à 115 sur 1.000 naissances vivantes et puis de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant de 115 à 96 pour 1.000 naissances vivantes.

Le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 0,508 point entre 2015 et 2017 passant respectivement de 2,108‰ à 1,6 ‰. Pour pouvoir espérer venir au niveau de 0,1‰ en 2030 pour ce taux, des efforts doivent être accomplis pour sa réduction de 1,5 point soit environ 0,115 point chaque année.

Entre 2016 et 2017, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a baissé de 292 pour 1.000 personnes dépistées. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 1,22 point entre 2014 et 2017 soit environ une baisse moyenne de 0,30 point chaque année. Le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 14 points entre 2015 et 2017 passant ainsi de 47% à 61%.



ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les indicateurs ODD relatifs à la performance du secteur éducatif montrent globalement que la qualité de l'enseignement s'améliore comme le montre les différents indicateurs y relatifs.

En effet, la proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques a augmenté progressivement de 53,03 points entre 2015 et 2017. Elle était égale à 10% en 2015, et est passée ensuite à 34,39% en 2016 avant de connaître son pic de 63,03% en 2017.

De plus, la proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français a augmenté de 29,84 points entre 2015 et 2017, en passant de 38% à 67,84%. Avant de s'établir à ce niveau en 2017, elle était égale en 2016, à 74,77%, qui est sa plus grande valeur sur la période.

En matière de rétention, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire a augmenté de 14,2 points entre 2006 et 2015 en passant de 65% à 79,2%. Pour que le Bénin atteigne la cible de 100% en 2030, il faut que la proportion augmente entre 2015 et 2030 de 1,39 point chaque année.



ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La situation des femmes occupant des postes politiques et des fonctions de responsabilité ne s'est améliorée guère. En effet, de 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national reste encore faible et s'établit à 8,43%.

De même, la proportion de femmes ministres a baissé en passant de 20% en 2015 à 18,18% en 2018. De 2015 à 2018, la proportion de femmes conseillères municipales est restée constamment égale à 4,45%.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

En termes d'accès à l'eau potable, les indicateurs indiquent qu'en milieu urbain, le taux de desserte en eau potable progresse alors qu'en milieu rural des efforts doivent être renforcés.

En effet, le taux de desserte en milieu urbain est passé de 53% en 2015 à 57,9% en 2018 alors qu'en milieu rural, il est passé de 42,7% à 40,4% sur la même période.

La progression est lente en ce qui concerne le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau avec un surplus d'un point par an en passant de 35% en 2015 pour s'établir à 36,3% en 2018. Le niveau actuel de cet indicateur est encore très loin de la cible visée en 2030 qui est de 100%.

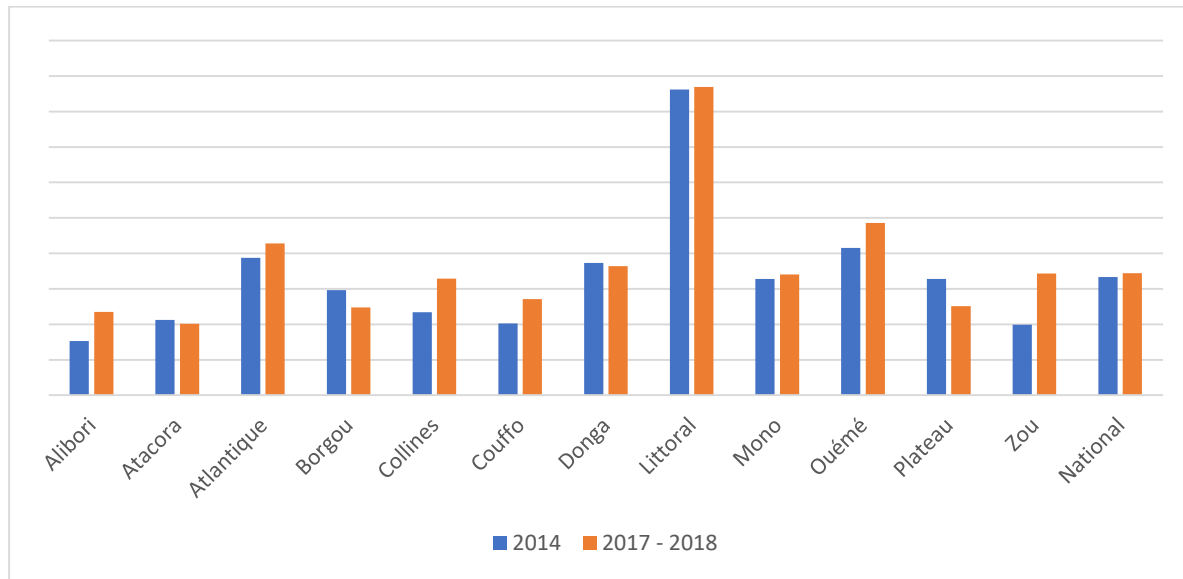


ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Sur le plan national, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 1,1 point, entre 2014 et 2017-2018, passant de 33,4% à 34,5%. Au niveau départemental, de 2014 à 2018, huit (08) départements sur douze ont connu une augmentation de leur population ayant accès à l'électricité sur la période à savoir : l'Alibori, l'Atlantique, les Collines, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé et le Zou. Par contre, une baisse de la population ayant accès à l'électricité est constaté dans les quatre (04) autres départements. Il s'agit des départements de : l'Atacora (21,3% en 2014 contre 20,1% en 2017-2018) ; Borgou

(29,7% en 2014 contre 24,8% en 2018) ; Donga (37,3% en 2014 contre 36,4% en 2017-2018) et Plateau (32,8% en 2014 contre 25,1% en 2017-2018).

Figure 4 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité.



Source : INSAE, DGCS-ODD, 2019

Entre 2006 et 2018, le taux national d'électrification a augmenté progressivement de 5,1 points passant ainsi de 24,1% à 29,2%. Il faut noter qu'en 2015 ce taux a subi une baisse de 3,37 points comparativement à celui obtenu en 2014 avant d'atteindre 29,7% en 2017. En milieu urbain, le taux d'électrification est de 53,9% en 2018 contre 54,8% en 2017. En milieu rural, le taux d'électrification est passé de 6,6 en 2017 à 6,5% en 2018.

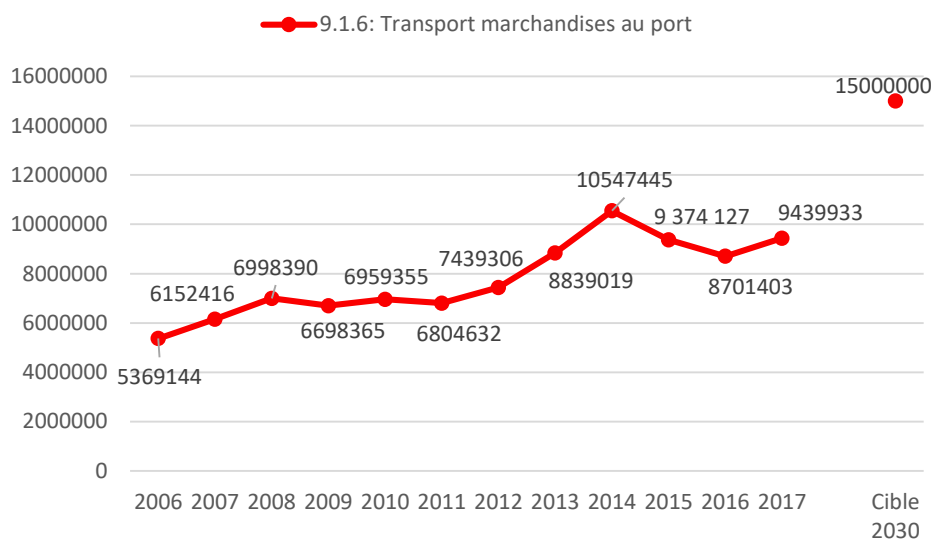


Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Globalement, le développement des infrastructures constitue un véritable défi pour la transformation structurelle de l'économie. Que ce soit les infrastructures

de transport, d'énergie et de télécommunications, les actions mises en œuvre montrent que le niveau des indicateurs ODD y relatifs n'est pas encore sur le sentier projeté. Par exemple, le tonnage le plus élevé de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est enregistré en 2014 égal à 8613,56 tonnes comme l'indique le graphique ci-après. En comparant ces niveaux de réalisation avec la valeur cible en 2030, on retient que le Bénin doit réaliser au moins neuf (09) fois sa performance actuelle.

Figure 5 : Evolution du Transport marchandises au port



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Cependant, pour les télécommunications, les indicateurs relatifs à l'internet indiquent une progression continue du taux de pénétration de l'internet haut débit par le mobile passant de 20,1% en 2015 à 47,79% en 2018.

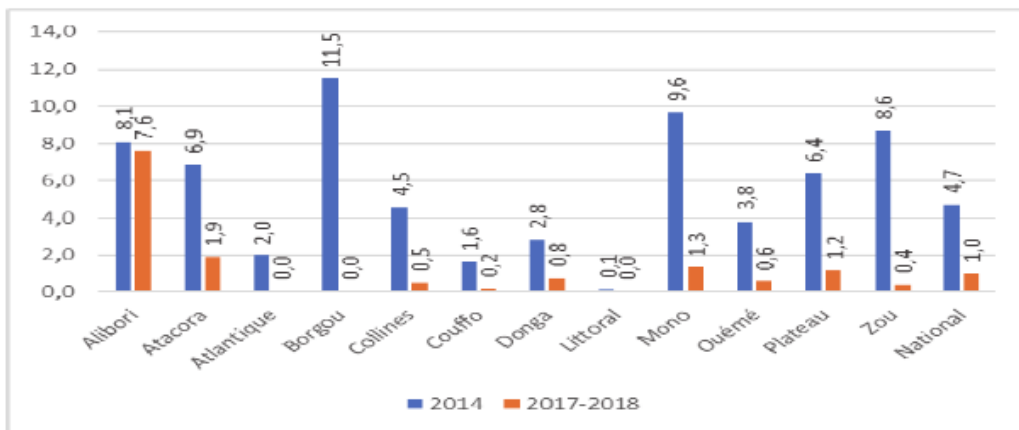


Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats a baissé de 3,7 points entre 2014 et la période 2017-2018, en passant de 4,7% à 1%. Cette tendance baissière est également enregistrée au niveau de tous les départements. La plus grande

baisse au niveau départemental est de 11,5 points et est enregistré par le département du Borgou où la proportion est passée de 11,5% en 2014 à 0% au cours de la période 2017-2018. Outre dans le département du Borgou, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est nulle dans les départements de l'Atlantique et du Littoral en 2017-2018.

Figure 6 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis par département et au niveau national



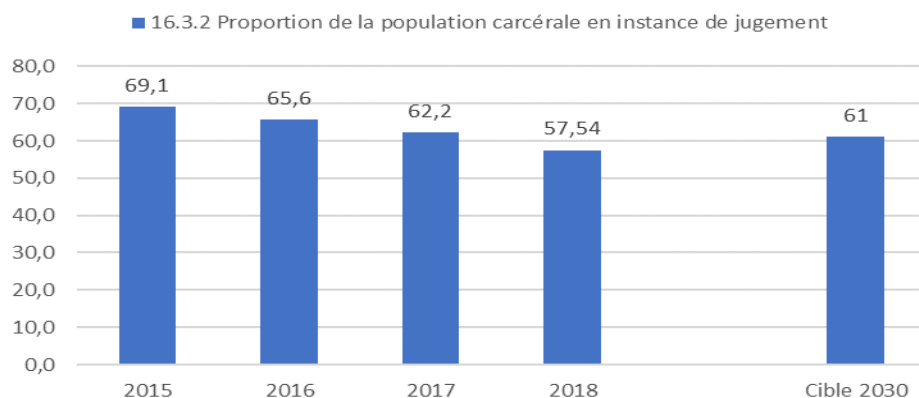
Source : CSPEF, sur la base des informations de la DGCS-ODD, 2019



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

En matière de gouvernance, le niveau des indicateurs semble indiquer que globalement, la tendance observée évolue dans la bonne direction de l'objectif fixé pour 2030. En effet, entre 2015 et 2018, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a baissé de 11,46 points en passant de 69% en 2015 à 57,54% en 2018 en deçà de l'objectif d'ici 2030 qui est de 61%. Cette performance met en évidence les efforts accomplis par le système judiciaire dans le traitement des dossiers des personnes en instance de jugement.

Figure 7 : Evolution de la proportion de la population carcérale en instance de jugement



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

5.3. Identification des goulots d'étranglement

Le diagnostic réalisé dans le cadre du costing des ODD a permis de dégager les principaux goulots d'étranglement à la réalisation des ODD selon les quatre premiers piliers de l'agenda 2030 dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Synthèse des principaux goulots d'étranglement identifiés

Piliers	Principaux goulots d'étranglement
« Population ou social » des ODD au Bénin	Faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro-crédits, autonomisation)
	Insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation
« Prospérité »	Climat des affaires inadapté au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel
	Insuffisance des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport)
« Planète ou Environnement »	Inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles (terre, faune, halieutique)
	Faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement
« Paix ou Gouvernance »	Faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains
	Faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale

Source: Rapport costing des ODD, DGCS-ODD, 2018

6. Analyse du cadre de suivi du PND/SRP et des ODD

Les Cadres de Mesure de la Performance de la mise en œuvre du PND et de son plan quadriennal d'opérationnalisation (PC2D) sur la période 2018-2021 sont des outils de suivi de l'efficacité observée dans la mise en œuvre du PND et du PC2D. Ils intègrent les cibles des indicateurs pertinents qui proviennent du cadrage retenu, y compris tous les indicateurs des cibles prioritaires des ODD (les 49 cibles prioritaires et les cibles dites moyens de mise en œuvre), d'une part, sur la base des ambitions affichées au PND et d'autre part, des capacités de mobilisation des ressources traditionnelles et des financements innovants. La production des indicateurs de performance du PND/PC2D est assurée par le Système Statistique National (SSN) qui s'est doté de sa troisième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-3). La vision poursuivie à travers l'élaboration de cette stratégie qui intègre tous les besoins de statistiques nécessaires à l'évaluation des ODD, est de : « disposer d'un Système Statistique National (SSN) fonctionnel, produisant à temps des statistiques fiables, cohérentes et disponibles dans tous les domaines et adaptées aux besoins des utilisateurs pour une meilleure planification et un développement harmonieux du Bénin, en cohérence avec ses engagements internationaux ». Cette section présente l'inventaire des sources de données permettant de renseigner les indicateurs des cibles prioritaires ODD du Bénin ainsi que l'examen de la compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des ODD.

6.1. Inventaire des sources des données

Dans le cadre du suivi des ODD et pour harmoniser la compréhension des différents indicateurs, le Bénin a élaboré le « manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD ». Ce document présente la méthodologie de calcul des indicateurs retenus pour le suivi des ODD ainsi que les différentes sources de données desdits indicateurs. Les sources de données des indicateurs sont généralement classées en deux catégories à savoir : les données d'enquêtes et les données administratives. Cependant, dans le cadre du suivi des PND/SRP, des

ODD et la troisième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-3) distingue trois grandes catégories de sources de données à savoir :

- (i) les données statistiques de sources administratives et les enquêtes légères ;
- (ii) les grandes enquêtes et ;
- (iii) les recensements.

6.1.1. Données statistiques de sources administratives et les enquêtes légères

Dans les différents départements ministériels existe, au sein de la Direction de la Programmation et de la Prospective, un service statistique (appelé SGSI pour Service de Gestion du Système d'Information), gérant un système d'information sectorielle. Ces données proviennent notamment de : (i) annuaires statistiques des ministères ; (ii) bulletins statistiques périodiques des ministères ; (iii) annuaire statistique national ; (iv) tableau de Bord Social (TBS) ; (v) tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) ; (vi) statistiques monétaires et financières ; (vii) balance des Paiements ; et (viii) comptes nationaux annuels.

En effet, les annuaires statistiques des ministres sont les publications qui présentent les séries statistiques rétrospectives les plus importantes de l'ensemble de l'activité économique, sociale et culturelle de chaque département ministériel. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) aussi élabore un annuaire statistique national qui présente la compilation de l'ensemble des statistiques courantes (économiques, sociales, démographiques, environnementales, culturelles...) produites par le Système Statistique National. Ce document est généralement publié une fois l'an suivant le plan de diffusion de la structure qui le produit.

Les bulletins statistiques périodiques des ministères sont consacrés à la diffusion périodique des statistiques chiffrées sous forme de graphiques et de tableaux. La périodicité de publication des bulletins des ministères est générale trimestrielle et parfois mensuelle au niveau de certains ministères.

Le Tableau de Bord Social est un recueil statistique dont les données primaires proviennent de plusieurs sources. Sa production est le résultat d'une intense collaboration entre les structures qui produisent et analysent l'information statistique au Bénin. Au nombre de ces structures, il faut souligner la contribution au niveau central, de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et au niveau sectoriel, des services chargés de la collecte et de l'analyse des statistiques dans les ministères et autres institutions. On distingue également le Tableau de Bord Social (TBS) départemental qui est un recueil de données statistiques (désagrégées jusqu'au niveau commune) sur les domaines de la vie sociale, économique et culturelle. Le TBS document qui est dans son ossature, présente les indicateurs par axe du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), avec un focus sur les Objectifs de Développement Durable. Il constitue de ce fait un précieux instrument pouvant permettre aux élus et acteurs à divers niveaux de disposer des données plus récentes et actualisées en vue de mieux affiner leurs projets / plans d'actions de développement sur une base rationnelle dans leurs domaines d'intervention.

Le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) retrace pour une période donnée, les flux des transactions en recettes, charges, acquisitions et cessions d'actifs non financiers et financiers, augmentation et diminution de passifs aux fins d'analyse des opérations des administrations publiques. Le TOFE est établi sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle. Toutefois, la situation des actifs financiers et des passifs est élaborée sur la base trimestrielle. Les principales sources des données de base pour l'établissement du TOFE et plus généralement des statistiques de finances publiques sont les situations issues de la

comptabilité publique, c'est-à-dire les balances du Trésor, les comptes d'exploitation des autres unités des administrations publiques complétées, le cas échéant, par des comptabilités auxiliaires. L'établissement et la diffusion du TOFE couvrant les administrations publiques sont de la responsabilité du Ministère en Charge des Finances en collaboration avec le Ministère en Charge des Collectivités Locales, l'INSAE ainsi que les autres institutions responsables de production de statistiques macroéconomiques telle que l'agence nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les Statistiques monétaires et financières retracent tous les actifs et passifs financiers de l'ensemble des unités institutionnelles d'une économie, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur des sociétés financières. La plupart des actifs financiers sont des créances pour le créancier, qui donnent lieu à des obligations correspondantes, ou engagements, pour le débiteur. Une créance financière est un actif qui confère au créancier le droit de recevoir du débiteur un paiement, ou une série de paiements, dans des circonstances spécifiées dans le contrat qui les lie. Le secteur des sociétés financières se subdivise en cinq sous-secteurs : 1) la banque centrale, 2) les autres institutions de dépôts, 3) les autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension, 4) les sociétés d'assurance et les fonds de pension et 5) les auxiliaires financiers.

La balance des paiements est un état statistique où sont résumées les transactions économiques entre les résidents et les non-résidents durant une période de temps déterminée. Les divers comptes de la balance des paiements se distinguent par la nature des ressources économiques fournies et reçues. Le compte des transactions courantes retrace les flux de biens, de services, de revenus primaires et de revenus secondaires entre résidents et non-résidents. Le compte de capital fait apparaître les écritures passées au crédit et au débit pour

les actifs non financiers non produits et les transferts en capital entre résidents et non-résidents ; et le compte financier présente l'acquisition et la cession nettes d'actifs et de passifs financiers. La somme des soldes du compte des transactions courantes et du compte de capital représente la capacité (excédent) ou le besoin (déficit) de financement de l'économie à l'égard du reste du monde. Elle est théoriquement égale au solde net du compte financier.

Enfin, les comptes nationaux constituent une des composantes essentielles du système national d'information statistique. Leur mise en œuvre se fait en référence à une norme mondialement reconnue. Il s'agit du système de comptabilité nationale (SCN), adopté par la commission statistique des Nations Unies, qui fixe les concepts et définitions, les nomenclatures, les modes de valorisation ainsi que les comptes à compiler. Les comptes nationaux fournissent une description synthétique, la plus fidèle possible, de la réalité économique selon un schéma cohérent et intégré. Ils permettent de disposer d'indicateurs d'évolution en valeur et en volume pour évaluer les performances de l'économie nationale dans le temps. Les comptes nationaux sont établis, avec une année de base, qui constitue en général l'année de référence des agrégats macroéconomiques. Le Bénin a récemment fait le choix de la nouvelle année de base 2015 en remplacement de 2007 qui se justifie, entre autres, par la volonté de prendre en compte les résultats de deux enquêtes majeures qui ont mis en exergue de profondes modifications dans les structures d'emploi et de consommation finale au Bénin. Les comptes nationaux, élaborés par l'INSAE, reposent sur : i) les données définitives des grandes entreprises collectées à la Direction Générale des Impôts et domaines (DGID) ; ii) les indices de chiffres d'affaires (ICA) calculés par la DGAE ; iii) les indices harmonisés de la production industrielle (IHPI) ; iv) les indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC) ; v) les statistiques sur les productions agricoles et les prix collectés sur les marchés primaires reçus du ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) ; vi) les statistiques du commerce extérieur ; vii) le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ; viii) les statistiques de la balance des

paiements estimées pour 2014 ; et ix) d'autres statistiques telles que le trafic portuaire, le trafic aérien, le trafic ferroviaire, les statistiques sur les télécommunications collectées à l'Autorité de régulation des télécoms.

6.1.2. Les grandes enquêtes

Les enquêtes sont des opérations statistiques se reposant sur une base de sondage et d'échantillonnage. Contrairement aux enquêtes légères qui reposent sur une partie du territoire national et qui sont conçues pour être régulières, les grandes enquêtes sont d'envergure nationale et conçues pour être réalisées de façon périodique. Parmi les grandes enquêtes réalisées au Bénin, on distingue : l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB), l'Analyse Globale sur la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA), l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), l'Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA) et les Enquêtes Statistiques Agricoles annuelles (ESA).

L'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB), organisée par l'INSAE, a pour objectif principal de produire des indicateurs démographiques et de santé à partir d'un échantillon national représentatif de femmes de 15-49 ans et d'hommes de 15-64 ans. En particulier au cours de la cinquième EDSB-V, des données ont été collectées sur plusieurs indicateurs spécifiques au Bénin tels que: i) le taux de fécondité et l'Indice Synthétique de Fécondité ; ii) les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile ; iii) la fécondité et la mortalité infanto-juvénile ; iv) l'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes ; v) la santé maternelle, en particulier les soins prénatals et postnatals et les conditions d'accouchement ; vi) la santé de l'enfant : vaccination, prévalence et traitement de la diarrhée, de la fièvre et des infections respiratoires chez les enfants de moins de cinq ans ; vii) les pratiques nutritionnelles des enfants, y compris l'allaitement ; viii) l'état nutritionnel des femmes et des enfants en mesurant leur poids et taille

; ix) la prévalence de l'anémie chez les femmes et les enfants par le biais d'un test d'hémoglobine ; x) la teneur en iode du sel utilisé pour la cuisine dans les ménages ; xi) la prévention et le traitement du paludisme, en particulier la possession et l'utilisation de moustiquaires ; xii) la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois par le biais d'un test rapide et de goutte épaisse au laboratoire ; xiii) la prévalence de l'hypertension chez les femmes de 30-49 ans et les hommes de 30-64 ans en mesurant leur pression artérielle ; xiv) la connaissance et les attitudes des femmes et des hommes au sujet des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du sida ; xv) les maladies non transmissibles chez les adultes ; xvi) la protection des enfants (travail, discipline, et développement) ; et xvii) la violence basée sur le genre, y compris violence conjugale. Plus précisément, les indicateurs de l'EDSB-V permettront aux responsables politiques, décideurs et gestionnaires de programme de faire une planification stratégique adéquate pour l'amélioration de l'état de la santé de la population.

L'étude sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) vise, d'une part, une bonne compréhension de la situation, des tendances et risques de l'insécurité alimentaire des ménages tant en milieu rural qu'urbain au Bénin ; et, d'autre part, une définition d'une situation de référence pour le suivi de l'insécurité alimentaire. En effet, à travers les informations de qualité présentées, cette étude permet aux acteurs de renforcer ou de réorienter leurs stratégies d'intervention à travers un meilleur ciblage lors de l'élaboration des projets/programmes d'assistance (alimentaire ou non alimentaire). L'étude sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) réalisée par l'INSAE en 2017 vient compléter et actualiser les données de l'édition 2013. Cette étude, a été réalisée grâce à la volonté d'un ensemble d'acteurs et institutions : le Gouvernement du Bénin, ses partenaires techniques et financiers et les opérateurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire au Bénin.

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a pour objectif principal de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Il s'agit d'une opération organisée par l'INSAE dans le but de mieux évaluer les indicateurs ODD et qui se déroule simultanément dans tous les pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Mali, Sénégal, Togo) suivant une méthodologie commune. Elle est réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et de la Commission de l'UEMOA.

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), est organisée dans le but de mieux cerner la situation de l'emploi et du secteur informel dans les états membres de l'UEMOA. Cette enquête concerne deux volets à savoir : le Volet Emploi et le Volet Secteur Informel. Le Volet Emploi permet de collecter les informations sur la situation de l'emploi au Bénin à travers les activités principales et secondaires des ménages sélectionnés pour l'étude. Le Volet Secteur Informel concerne les Unités de Productions Informelles (UPI) dégagées à partir du volet emploi. Ce second volet permet d'avoir des informations sur le secteur informel pour des besoins des comptes nationaux, pour comprendre les comportements productifs des agents du secteur informel ainsi que leur mode d'insertion.

L'Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA) Cette enquête a permis de mesurer la disponibilité réelle et physique des services de santé et leurs capacités opérationnelles à délivrer des interventions de base dans le domaine de la planification familiale, des services de pédiatrie, des soins obstétricaux essentiels et complets, du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et des maladies non transmissibles, etc. L'enquête SARA est une étude quantitative descriptive par sondage qui consiste à collecter les informations sur deux volets essentiels à savoir : i) la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé dans les établissements sanitaires publics et privés et ii) la qualité des données sanitaires. Elle est réalisée par la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Santé, l'INSAE, l'Institut

Régional de Santé Publique (IRSP) avec l'assistance technique et financier de l'Organisation Mondiale de la Santé.

6.1.3. Les recensements

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) dont la 5^{ème} édition en cours de préparation, le Recensement Général des Entreprises (RGE) dont la 3^{ème} édition est en cours de préparation et le Recensement National de l'Agriculture (RNA).

Le Recensement Général de la Population et de l'habitation (RGPH) est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à regrouper, à évaluer, à analyser et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné à tous les habitants, à tous les locaux à usage d'habitation et ainsi qu'à leurs occupants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays. Il s'organise tous les dix ans et constitue également une source exceptionnelle de données de référence pour l'élaboration des politiques, la planification et l'administration, mais aussi pour des besoins politiques. Le dernier et quatrième édition de RGPH du Bénin organisé par l'INSAE date de l'année 2013.

Le Recensement Général des entreprises est la meilleure source qui permet de disposer de données exhaustives et détaillées sur les caractéristiques générales des entreprises. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des programmes de promotion du secteur productif, tant au niveau national que des collectivités locales à la base. Cet instrument est également à la disposition du grand public et des différents acteurs de l'activité socio-économique : opérateurs économiques, Organisations non Gouvernementales, Associations de Développement, Organismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance et de coopération, qui pourront s'en servir pour éclairer leurs analyses et leurs décisions. La dernière et deuxième opération du genre s'est déroulée en 2008 et a ciblé les

établissements appartenant à toute entreprise du secteur moderne ainsi que les unités économiques sédentaires et semi-sédentaires évoluant dans l’informel.

Le Recensement National de l’Agriculture (RNA) est une vaste opération statistique destinée à collecter, traiter, analyser et diffuser des informations quantitatives et qualitatives sur l’agriculture dans le pays. De façon spécifique, ce recensement permet de : i) fournir des données sur la structure de l’agriculture, en particulier pour les petites unités administratives, en vue de constituer des référentiels aux fins de mesurer la dynamique du monde rural ; ii) fournir des données sur la typologie des exploitations familiales agricoles ; iii) organiser les informations collectées en banques de données sur le secteur, lesquelles seront accessibles aux utilisateurs ; iv) contribuer à la mise en place d’un système permanent de production de données sur le secteur ; v) fournir des bases de référence pour les enquêtes par sondage ; et vi) renforcer les capacités techniques des intervenants de la chaîne de production des statistiques agricoles. Cette enquête est organisée par la Direction de la Statistique Agricole (DSA) du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), l’INSAE et d’autres ministères concernés.

Tableau 4 : Synthèse des sources de données

Catégories	Sources de données
Données statistiques de sources administratives et les enquêtes légères	Annuaire statistiques des ministères Bulletins statistiques périodiques des ministères Annuaire statistique national Tableau de Bord Social (TBS) Tableau des Opérations Financières de l’État (TOFE) Statistiques monétaires et financières Balance des Paiements Comptes nationaux annuels
Grandes enquêtes	Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB) Analyse Globale sur la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA) Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) Enquête Régionale Intégrée sur l’Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA) Enquêtes Statistiques Agricoles annuelles (ESA)

Recensements	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) dont la 5 ^{ème} édition en cours de préparation Recensement Général des Entreprises (RGE) dont la 3 ^{ème} édition est en cours de préparation Recensement National de l'Agriculture (RNA)
--------------	---

Source : A partir de la SNDS-3

6.2. Examen de la compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des ODD

Cette section présentera la disponibilité des indicateurs ODD pour l'ensemble des cibles prioritaires par le Bénin d'une part et d'autre part pour l'ensemble des indicateurs ODD des cibles prioritaires du Bénin figurant parmi les cibles retenues dans la matrice harmonisée des cibles et indicateurs retenue pour le suivi des PND/SRP axés sur les ODD.

6.2.1. Compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des cibles ODD prioritaires

Depuis 2016, le Bénin a réalisé, à la suite de la priorisation des cibles des ODD, les travaux de domestication des indicateurs des cibles ODD afin de faciliter le suivi opérationnel des ODD au niveau national.

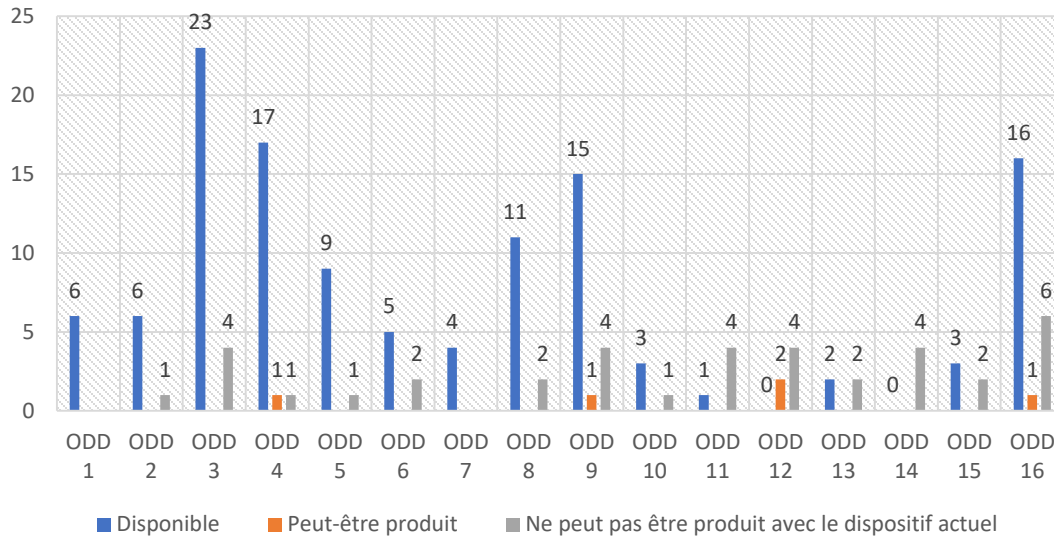
Ainsi, l'analyse de la compatibilité du système d'information statistique actuel avec les indicateurs des cibles prioritaires ODD fait ressortir :

- 164 indicateurs retenus après contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin ;
- 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ;
- 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% ;
- 38 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel soit 23%.

La Figure 8 ci-dessous indique que les meilleurs niveaux de production des indicateurs sont observés sur les ODD2, ODD3, ODD4, ODD7 et ODD8 et les gaps les plus importants en matière de statistiques concernent les ODD liés aux

inégalités, à la ville et aux communautés, aux modes de consommation et de production, aux changements climatiques et à la vie aquatique.

Figure 8 : Niveau de production des indicateurs selon les ODD



Source : A partir des travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD, 2019

À l'échelle sectorielle, à l'exception de l'éducation et de la santé, il existe encore des gaps importants en matière de données pour les secteurs, comme l'environnement, la décentralisation et la sécurité publique. Les données sont également incomplètes dans les autres secteurs, ce qui constitue une contrainte majeure à la mesure des progrès à l'horizon 2030.

La principale structure identifiée pour la production des indicateurs en termes de disponibilité est l'INSAE (46 indicateurs sur les 121 disponibles) soit environ 38% des disponibilités totales. On note toutefois au niveau de cette structure que sur les 49 indicateurs qu'elle est censée produire outre les 46 indicateurs disponibles, seulement 03 autres ne sont pas calculables avec le système statistique actuel.

6.2.2. Compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des cibles ODD retenues dans la matrice régionale

L'analyse de la compatibilité des indicateurs disponibles avec ceux des cibles ODD retenues dans le cadre du dispositif régional de suivi des PND/SRP axés sur les ODD fait ressortir pour le Bénin que sur les 77 indicateurs ODD de la matrice régionale :

- 55 indicateurs sont disponibles soit, 71,43% ;
- 2 indicateurs peuvent être calculés, soit 2,60% ;
- 11 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre du dispositif statistique actuel, soit 14,29% ;
- 9 indicateurs sont associés aux cibles non priorisées par le Bénin.

Cet examen du niveau de production des indicateurs montre que les gaps les plus importants en matière de statistiques concernent les ODD liés aux modes de consommation et de production (ODD 12) et à la vie aquatique (ODD 14). Les indicateurs retenus dans la matrice régionale de l'UEMOA relatifs aux cibles non priorisées se situent au niveau des ODD 1 (cible 1.1), ODD 4 (cible 4.6), ODD 5 (cibles 5.2 ; 5.3 et 5.6) et ODD 8 (cibles 8.1 ; 8.7 et 8.10).

Tableau 9 : Niveau de production des indicateurs des cibles retenues dans la matrice régionale de l'UEMOA

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur				Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	Indicateurs des cibles non priorisées	
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	4			1	5
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	5				5
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	11		1		12

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur				Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	Indicateurs des cibles non priorisées	
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	11	1	1	2	15
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	3			3	6
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	4				4
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	3				3
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	3		1	3	7
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	2	1			3
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	2		1		3
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	1		1		2
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables			2		2
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	1		1		2
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			1		1
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer	2		1		3

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur				Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	Indicateurs des cibles non priorisées	
durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité					
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	3		1		4
Total	55	2	11	9	77

Source : A partir des travaux de la domestication, DGCS-ODD, 2019

CONCLUSION

Au regard de tout ce qui précède, la correction des insuffisances du Système National de Planification du développement a conduit à l'élaboration du PND 2018-2021 et son document d'opérationnalisation qu'est le PC2D. Ces documents de planification intègrent les agendas internationaux que sont l'Agenda 2030 de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et vise à préciser les repères stratégiques devant guider l'action de développement d'ici à 2025. L'année 2018 qui marque la première année de mise en oeuvre du PND et du PC2D, a permis d'impulser les principales réformes envisagées au niveau du pays et reprecisées à travers les quatre objectifs stratégiques du PND. Ainsi, pour assurer le Développement d'un capital humain sain, compétent et compétitif, les actions mises en oeuvre en 2018 concernent l'amélioration des performances de l'éducation et le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale. En ce qui concerne l'accroissement durable de la productivité et de la compétitivité de l'économie béninoise, il passe par le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique, la promotion du secteur privé et la réalisation de la transformation structurelle de l'économie. Pour assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'aménagement équilibré du territoire, les domaines de concentration des interventions se rapportent à : (i) l'aménagement du territoire ; (ii) la promotion d'un cadre de vie et de développement durable ; (iii) la décentralisation et la gouvernance locale ; (iv) le renforcement de la gestion des catastrophes et des risques naturels ; et (v) la sécurisation des espaces frontaliers et la gestion des migrations. Enfin, pour consolider l'Etat de droit et améliorer la bonne gouvernance les interventions ont trait (i) au renforcement du système partisan, (ii) au renforcement des institutions de la République, (iii) au renforcement du système juridique et judiciaire (iv) au renforcement de la liberté de la presse et de l'accès équitable à la presse ; (v) à la dynamisation et la modernisation de l'administration publique, (vi) au renforcement du dispositif de lutte contre

la corruption, (vii) au renforcement de la sécurité et de la défense du territoire par une protection adéquate des biens et des personnes et (viii) à la promotion d'une diplomatie de développement. En mettant l'accent sur ces aspects, le gouvernement vise à promouvoir à terme, l'Etat de droit et assurer la bonne gouvernance.

Ces actions, bien qu'étant non négligeables, sont loin de combler les attentes et beaucoup reste à faire pour rendre moderne et compétitive notre économie afin qu'elle satisfasse aux réels défis de développement que sont ceux de l'éducation, de la santé, de l'emploi, et l'accès aux services de base qui ne sont pas assurés à tous les jeunes, les femmes et les hommes. Si les efforts actuels sont maintenus, que ce soit au niveau des réformes, des projets, notre pays passera sa marche vers le développement durable et ce dans le cadre d'une gestion transparente, responsable et efficace des institutions.

ANNEXE

ANNEXE 1 : Package des cibles prioritaires des 17 ODD

Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à

2020

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

10.a Mettre en oeuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de

3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

ANNEXE 2 : Matrice d'arrimage des sources de données de la SNDS-3 aux indicateurs des cibles prioritaires

Cibles ODD priorités	Données statistiques de sources administratives, les enquêtes légères							Grandes enquêtes					Recensements			
	Annuaire statistiques des ministères	Bulletins statistiques périodiques des ministères	Annuaire statistique national	Tableau de Bord Social (TBS)	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Statistiques monétaires et financières et la Balance des Paiements	Comptes nationaux annuels	Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB6)	Analyse Globale sur la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA-4)	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)	Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA)	Enquêtes Statistiques Agricoles annuelles (ESA)	Travaux préparatoires du RGPH-5	3ème édition du Recensement Général des Entreprises (RGE-3)	Recensement National de l'Agriculture (RNA)
1.2									X							
1.3									X							
1.4							X		X							
2.1								X	X							
2.2							X									
2.3	X	X	X	X					X			X				X
3.1							X				X		X			
3.2							X				X		X			
3.3	X	X	X	X							X					
3.4	X	X	X	X			X				X					
3.7							X				X					
4.1	X	X	X	X												
4.4	X	X	X	X												
4.5	X	X	X	X												
5.1	X	X	X	X			X		X							
5.5	X	X	X	X					X							
6.1							X		X							
6.2							X		X							

Cibles ODD priorités	Données statistiques de sources administratives, les enquêtes légères							Grandes enquêtes						Recensements		
	Annuaire statistiques des ministères	Bulletins statistiques périodiques des ministères	Annuaire statistique national	Tableau de Bord Social (TBS)	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Statistiques monétaires et financières et la Balance des Paiements	Comptes nationaux annuels	Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB6)	Analyse Globale sur la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA-4)	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)	Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA)	Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA)	Travaux préparatoires du RGPH-5	3ème édition du Recensement Général des Entreprises (RGE-3)	Recensement National de l'Agriculture (RNA)
6.4	X															
6.5	X															
7.1							X		X							
8.2	X	X	X	X			X			X						
8.3									X	X						
8.5									X							
8.9	X	X	X	X					X							
9.1	X	X	X	X												
9.2	X	X	X	X			X		X							
9.5	X	X	X	X												
10.1									X							
10.2									X							
10.3																
11.1							X		X							
11.3													X			
11.5	X	X	X	X												
12.2							X									
12.5	X	X	X	X												
12.7	X															
12.8	X	X	X	X												

Cibles ODD priorités	Données statistiques de sources administratives, les enquêtes légères							Grandes enquêtes						Recensements		
	Annuaire statistique des ministères	Bulletins statistiques périodiques des ministères	Annuaire statistique national	Tableau de Bord Social (TBS)	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Statistiques monétaires et financières et la Balance des Paiements	Comptes nationaux annuels	Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB6)	Analyse Globale sur la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA-4)	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)	Enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé (SARA)	Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA)	Travaux préparatoires du RGPH-5	3ème édition du Recensement Général des Entreprises (RGE-3)	Recensement National de l'Agriculture (RNA)
13.1	X	X	X	X												
14.2	X	X	X	X												
14.5	X	X	X	X												
15.1	X	X	X	X												
15.2	X	X	X	X												
15.3	X	X	X	X												
16.2	X	X	X	X			X									
16.3	X	X	X	X					X				X	X		
16.5									X							
16.6	X	X	X	X			X		X							
16.9	X															

Source : A partir de la SNDS-3

ANNEXE : Niveau de production des indicateurs selon les ODD

Objectifs de Développement Durable	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	6			6
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	6		1	7
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	23		4	27
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	17	1	1	19
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	9		1	10
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	5		2	7
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	4			4
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	11		2	13
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	15	1	4	20
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		3	1	4
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		1	4	5
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables		0	2	6

ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	2		2	4
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	0		4	4
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	3		2	5
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	16	1	6	23
Total	121	5	38	164

Source : A partir des travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD, 2019

ANNEXE : Niveau de production des indicateurs selon la structure identifiée pour la production

Structures	Disponibilité de l'indicateur			Total
	Disponible	Peut-être produit	Ne peut pas être produit avec le dispositif actuel	
INSAE	46		3	49
INSAE/MEMP	3			3
INSAE/MESTFP	2			2
INSAE/MASM	1		1	2
INSAE/MTCA	2		2	4
INSAE/MIT	1			1
INSAE/MIC	3			3
INSAE/DSA/MAEP			1	1
MJL/INSAE	1			1
MAEP	1		1	2
MS	15		3	18
MSp	1			1

MEMP	4			4
MESTFP	2	1	1	4
MEMP/MESTFP		1		1
MESRS	2	2	1	5
MASM	2			2
Assemblée Nationale/Cour Constitutionnelle	1			1
MTFP	3			3
DGEau-SONEB/MEM	2			2
DGEau/MEM	1			1
DGE/ME	1			1
MTCA	2			2
MDGL	1		1	2
MENC	4		2	6
DGI/MIT	1			1
ANaTT/MIT	1			1
ANAC-DPP/MIT	2			2
PAC/MIT	2			2
DGI-DTFL/MIT-Communes- COBENAM	1			1
DPP-CNSR/MIT	1			1
MCVDD			10	10
CENATEL-DPP/MCVDD	1			1
DPP/MCVDD-Mairies			1	1
MISP	1		1	2
ANPC/MISP			1	1
DPP-ANPC/MISP	1		1	2
MEF			1	1
DGB/MEF		1		1
MJL	4		1	5
MDN	1			1
MAEC	1		1	2
MAEC/MDN	1			1
Indice Ibrahim	1			1
OCPM/MISP/MASM/MJL	1		1	2
DGPN-DGGN-BPM/MISP/MJL/INSAE			1	1
Aucune source			3	3
Total général	121	5	38	164

Source : A partir des travaux d'appuis statistiques réalisés par l'INSAE et la DGCS-ODD, 2019

ANNEXE : Matrice ODD de l'UEMOA

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible 1.1: D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1. Incidence l'extrême pauvreté					
Cible 1.2: Réduire de moitié au moins la proportion de la population souffrant d'une forme de pauvreté	1.2.1. Incidence la pauvreté	2015	40,1			%
	1.2.2 Indice de la pauvreté sous toutes les formes (Monétaire et non monétaire) (Possibilité d'utiliser l'IDH)	2015	15,3			%
Cible 1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1. Proportion de la population bénéficiant des systèmes de protection sociale					
		2015	3,3			%
Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	1.4.1. Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base					
		2014	25,4	2017-2018	24,3	%
Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation					%

⁹ Les cibles retenues par l'UEMOA et non priorisées par le Bénin sont en surbrillance rouge dans le tableau

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7			%
Cible 2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1. Prévalence du retard de croissance	2014	34	2017	32	%
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue	2014	4,5	2017	5	%
Cible. 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail	2015	6,61	2017	7,25	%
Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1. Taux de mortalité maternelle	2014	347	2017-2018	391	100 000
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2	2017-2018	77,8	%
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	11,89	2017-2018	33,74	%
	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115	2017-2018	96	%

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	2014	38	2017-2018	30	%
	3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	2014	50,1	2017-2018	51,3	%
Cible. 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	2015	3859	2017	3329	100 000
	3.3.2. Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2015	7,36	2017	6,7	%
	3.3.3. Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2015	31			1 000
	3.3.4. Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,5	2017	16,5	
Cible. 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques					%
Cible. 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	11,8	2017-2018	11,7	%
Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture	2014	48,3			%
	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au	2014	60,2			%

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
	moins les normes d'aptitudes minimales en ii) mathématiques					
	4.1.2. Taux brut de scolarisation dans le primaire	2014	97,5	2017-2018	88,7	%
	4.1.3. Taux net de scolarisation dans le primaire	2014	74,9			%
	4.1.5. Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2014	41,9	2017-2018	44,9	%
	4.1.6. Taux net de scolarisation dans le secondaire	2014	44			%
Cible. 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1. Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique					
	4.4.2. Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle					
Cible. 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1. Indice de parité (filles/garçons) du TBS primaire	2015	97,8	2017	93,3	%
	4.5.2 Indice de parité (filles/garçons) du TBS secondaire	2015	79,5			%
	4.5.3 Indice de parité (urbain/rural) du TBS primaire	2013	77			%
	4.5.4 Indice de parité (urbain/rural) du TBS dans le secondaire	2015	60,9			%
	4.5.5. Indice de parité (filles/garçons) des étudiants	2014	32	2016	41	
Cible. 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1. Taux d'alphabétisation des adultes par sexe					
	4.6.2. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans par sexe					

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	2015	1	2018	1	0 = absence ; 1= présence
Cible.5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles					
Cible. 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge					
Cible. 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	2015	8,43	2019	8,43	%
	5.5.2 Proportion de femmes ministres	2015	20	2019		%
Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Taux de prévalence de la contraception					%
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015	38,2			%

Cibles prioritisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2015	42,7	2017	41,8	%
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2015	53	2017	55	%
Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2014	7,1			%
						%
Cible 6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient						%
Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2014	33,7	2017-2018	34,5	%
	7.1.2 Taux d'électrification	2015	27,63	2017	31,92	%
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	2014	3,7	2017-2018	4,8	%

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant					%
Cible. 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	-3,4			%
Cible. 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	2015	65,60			%
Cible. 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge	2015	2,3			%
Cible. 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe					%

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total					
Cible 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles					
Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Indice d'état du réseau routier	2015	73	2017	37	%
Cible.9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2015	12,99			%
Cible. 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB pour 100 000 habitants, par sexe et âge					

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030						
Cible 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	2015	19,9			%
Cible. 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen	2015	23,1			%
Cible.10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme					%
Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2014	4,7	2017-2018	1	%

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible. 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique					
Cible 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.2 Consommation matérielle nationale,					
Cible. 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés					
Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe					
	13.1.2 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8			
Cible 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques					
Cible. 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	49,55			
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)					

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
Cible. 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	2015	41,23			
Cible. 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2015	69,1	2017	62,2	%
Cible.16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015	2,4			%
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents					
Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	2014	84,8	2017-2018	85,5	%
Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB					
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux					
Cible. 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total					

Cibles priorisées ⁹	Indicateurs ODD associés	Situation de référence		Situation actuelle		
		Année	Valeur	Année	Valeur	Unité
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB					
Cible.17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services					
Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants					
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet					

COMITE DE REDACTION DU RAPPORT PND/SRP AXE SUR LES ODD

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

Président de la Commission de
l'UEMOA

Abdallah BOUREIMA

COORDINATION TECHNIQUE

Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des
ODD

Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la
Coordination et du Suivi des ODD

CONSEILLER A LA REDACTION

Koladé OKOUDJOU, Chef de la Division des Etudes Economiques/Commission de
l'UEMOA

Joao Totas CORREIA, Chargé des prévisions et études économiques/ Commission
de l'UEMOA

Magloire AGUESSY, Directeur Général des Politiques de Développement

Elvis DANHOUME, Secrétaire Technique/Cellule de Suivi des Programmes
Economiques et Financiers

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Firmin AÏGNON, Secrétaire Technique Adjoint/CSPEF

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Léchildia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques
des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Eric HINSON, Chef Service des Etudes et Politiques de Développement
Economique

Alain SATCHA, Cadre du Service des Conditions de Vie des Ménages/INSAE

COMITE DE LECTURE

Koladé OKOUDJOU, Chef de la Division des Etudes Economiques/Commission de
l'UEMOA

Joao Totas CORREIA, Chargé des prévisions et études économiques/ Commission
de l'UEMOA

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Firmin AIGNON, Secrétaire Technique Adjoint/CSPEF

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques
des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Eric HINSON, Chef Service des Etudes et Politiques de Développement Economique

Alain SATCHA, Cadre du Service des Conditions de Vie des Ménages/INSAE

SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MPD

Amandine AISSI, SA/DCP-ODD/DGCS-ODD/MPD

Ousmane ALI, SA/DES-ODD/DGCS-ODD/MPD